



Nations Unies

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de la quinzième session
(12 mai 2006 et 30 avril-11 mai 2007)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 9

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 9

Commission du développement durable

**Rapport sur les travaux
de la quinzième session
(12 mai 2006 et 30 avril-11 mai 2007)**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Question appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention. .	1
A. Projets de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil	1
I. Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2008/09	1
II. Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil	2
Résumé du Président Solutions et mesures concrètes de nature à accélérer les progrès dans les domaines de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques	2
Décision 15/1 Projet de programme de travail de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2008-2009.	37
II. Module thématique du cycle d'application 2006/07 (session d'examen) : a) l'énergie au service du développement durable; b) développement industriel; c) pollution atmosphérique/atmosphère; d) changements climatiques.	38
Débat de haut niveau.	42
Session directive	46
III. Questions diverses.	64
IV. Ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission	65
V. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session	66
VI. Questions d'organisation et questions diverses.	67
A. Ouverture et durée de la session	67
B. Élection du Bureau	67
C. Ordre du jour et organisation des travaux.	67
D. Participation	68
E. Documentation	68

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision dont la Commission a recommandé l'adoption au Conseil

1. La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2008/09*

Le Conseil économique et social, rappelant la résolution 59/265 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé qu'il devrait s'écouler au moins deux semaines entre la clôture de la session des organes intergouvernementaux concernés et l'ouverture de la session de la Commission du développement durable, et rappelant en outre la résolution 13/1 de la Commission du développement durable, dans laquelle celle-ci a notamment décidé de consacrer, en 2008, à la fin de sa session d'examen, un débat distinct sur le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des décisions relatives aux ressources en eau et à l'assainissement, qu'elle a adoptées à sa treizième session, ainsi qu'aux liens qui existent entre elles, décide que la seizième session de la Commission du développement durable (session d'examen) se tiendra du 5 au 16 mai 2008, que la réunion intergouvernementale préparatoire de la dix-septième session de la Commission aura lieu du 23 au 27 février 2009, et que la dix-septième session (session directive) de la Commission se tiendra du 4 au 15 mai 2009.

Projet de décision II

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session et ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission**

Le Conseil économique et social prend acte du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa quinzième session et approuve l'ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission tel qu'exposé ci-après.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

* Pour l'examen de la question, voir chap. III, par. 3 à 6.

** Pour l'examen de la question, voir chap. IV et V.

3. Module thématique du cycle d'application 2008/09 (session d'examen) :
 - a) Agriculture;
 - b) Développement rural;
 - c) Sols;
 - d) Sécheresse;
 - e) Désertification;
 - f) Afrique.
4. Examen de l'application des décisions prises par la Commission à sa treizième session concernant l'eau et l'assainissement, et les liens qui existent entre eux.
5. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa seizième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur le résumé des travaux de la quinzième session de la Commission, établi par le Président et présenté ci-après :

Résumé du Président Solutions et mesures concrètes de nature à accélérer les progrès dans les domaines de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques

1. Les ministres et délégations présents à la quinzième session de la Commission du développement durable ont mené des négociations intensives sur un grand nombre de questions touchant les domaines interdépendants de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques. Ils se sont appuyés pour ce faire sur un projet de texte révisé par le Président à partir du texte initial qu'il avait élaboré à l'issue de la réunion préparatoire intergouvernementale de la quinzième session de la Commission du développement durable, tenue du 26 février au 2 mars 2007, ainsi que sur les débats qui ont occupé les délégations pendant cinq séances durant la première semaine des travaux de la Commission et les observations formulées à cette occasion. Les négociations ont débuté le jeudi 3 mai 2007 mais, au lieu de se terminer le mardi 8 mai 2007 comme prévu, se sont poursuivies pendant toute la durée du débat de haut niveau de la Commission jusqu'au dernier jour de la session.
2. Les délégations se sont accordées à dire que les questions de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques comptaient beaucoup dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du Millénaire

pour le développement. Elles se sont à peu près entendues sur les thèmes du développement industriel et de la pollution atmosphérique, mais sont demeurées divisées sur certains points clefs touchant l'énergie et les changements climatiques. Le Président a dû par conséquent présenter, pour examen par la Commission, un projet de décision, fruit de ses tentatives de concilier les points de vue d'une façon juste et équitable. Tous les grands groupes politiques, sauf un, ont approuvé le projet de décision du Président. L'Allemagne, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne, ainsi que d'un pays participant en qualité d'observateur, a rejeté le projet de décision parce qu'aucun accord n'a pu être trouvé sur des objectifs assortis d'échéances touchant l'énergie renouvelable, l'intégration des politiques énergétiques dans les programmes nationaux d'ici à 2010, un mécanisme d'examen formel des questions énergétiques à l'ONU et un accord international sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. En raison de ce désaccord, le résumé des négociations établi par le Président est présenté ici à la place du projet de décision, qui est annexé au résumé.

3. De nombreuses délégations ont appelé l'attention sur les résolutions, décisions et textes issus de conférences qui constituaient un cadre dans lequel inscrire les décisions sur l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Il s'agissait notamment de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, notamment le principe 7 touchant les responsabilités communes mais différenciées, d'Action 21², du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21³, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁵, du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶, de la Déclaration de la Barbade⁷ et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁸, de la Déclaration de Maurice⁹ et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en développement¹⁰, des décisions prises

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution I, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août 4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Ibid., résolution 2, annexe.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁷ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

⁸ Ibid., annexe II.

⁹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publications des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

¹⁰ Ibid., annexe II.

par la Commission du développement durable à sa neuvième session¹¹ et du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 consacré au renforcement de la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes¹², adopté par les participants à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobé (Hyogo, Japon), du 18 au 22 janvier 2005.

4. De nombreux pays ont fait remarquer qu'il demeurerait nécessaire d'intégrer le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement en tant que piliers interdépendants et complémentaires du développement durable et que la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social étaient les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable.

5. Les pays ont également souligné qu'il fallait s'employer à atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹³, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux conclus depuis cette date, y compris le document final du Sommet mondial de 2005¹⁴, reconnaissant la nécessité impérieuse de prendre des mesures pour atteindre ces objectifs.

6. Beaucoup ont souligné que les questions touchant l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et les changements climatiques étaient étroitement imbriquées et devaient être envisagées de façon intégrée en tenant compte de leurs aspects économiques, sociaux et environnementaux, des politiques sectorielles et des questions intersectorielles connexes recensées par la Commission à sa onzième session, ainsi que de la conjoncture et des cadres juridiques nationaux, sous-régionaux et régionaux.

7. Les besoins spéciaux des pays africains, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ont été mis en avant, étant donné les difficultés particulières auxquels ces pays se heurtent.

8. La prise en compte systématique de l'égalité entre hommes et femmes, en particulier le rôle des femmes dans les mécanismes de gestion et de direction à tous les niveaux, a été jugée nécessaire pour progresser dans les domaines interdépendants de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques.

¹¹ Voir « Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa neuvième session », *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 9* (E/2001/29-E/CN.17/2001/19), chap. I.B., p. 1 à 36.

¹² Rapport de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Kobé (Hyogo, Japon), 18-22 janvier 2005 (A/CONF.206/6), chap. I, résolution II.

¹³ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

¹⁴ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

A. L'énergie au service du développement durable

9. On a estimé que l'énergie était indispensable au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et qu'il fallait progresser sensiblement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. De l'avis général, l'accès à des services énergétiques fiables, peu coûteux, économiquement viables, socialement acceptables et écologiques revêtait une très grande importance, en particulier pour les pays en développement. Il a été généralement admis qu'il fallait diversifier davantage les sources d'approvisionnement énergétique en mettant au point des techniques perfectionnées, moins polluantes, plus efficaces, plus abordables et plus rentables reposant sur les combustibles fossiles et les sources d'énergie renouvelables.

10. On a beaucoup discuté de la question des combustibles fossiles et de la place qu'ils occupaient parmi les sources d'énergie. Tout en signalant que les combustibles fossiles demeureraient l'une des principales sources d'énergie pour des dizaines et dizaines d'années encore, certains pays ont souligné qu'il fallait s'efforcer de diversifier les types d'énergies et exploiter davantage les énergies renouvelables.

11. Un certain nombre de pays ont mis en avant la nécessité de généraliser le recours aux sources d'énergie renouvelables afin que celles-ci occupent une place plus large dans l'offre énergétique, mais, non contents de reconnaître l'importance des objectifs et initiatives nationaux, et des objectifs et initiatives adoptés librement à l'échelon régional, ils ont aussi voulu assortir les objectifs d'échéance. La question des délais a été un des sujets sur lesquels un accord n'a pu être atteint.

12. On a mentionné les technologies de séquestration et de stockage du carbone et de récupération assistée des hydrocarbures et la nécessité pour les pays développés d'accélérer leur mise au point pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

13. Beaucoup de pays ont fait valoir la nécessité de recourir à des mécanismes d'intervention efficaces afin que les politiques énergétiques aillent dans le sens des mesures de lutte contre la pauvreté prises par les pays en développement et que la diversification énergétique devienne une constante des stratégies nationales de développement durable, des stratégies de lutte contre la pauvreté et des plans nationaux de développement.

14. On a estimé que l'emploi de meilleurs signaux du marché, l'élimination des distorsions du marché, la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions préjudiciables, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement, pourraient faciliter la mise en place de systèmes énergétiques compatibles avec le développement durable et réduire au minimum les éventuels effets nuisibles sur le développement.

15. On a généralement estimé qu'il fallait améliorer l'accès des pauvres aux services énergétiques durables, y compris au moyen de l'électrification des zones rurales et des zones reculées des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains, et adopter des mesures de nature à inciter les secteurs public et privé à investir dans des services et des infrastructures

énergétiques modernes et viables, ciblant notamment les pauvres des zones urbaines, périurbaines et rurales, en accordant une attention particulière aux femmes.

16. Il a été admis que pour accroître le rendement énergétique, il fallait chercher à accélérer le développement, la diffusion et l'adoption de meilleures techniques énergétiques, en s'attachant en particulier à améliorer l'efficacité et la productivité des secteurs de l'électricité et du chauffage, en faisant un meilleur usage des capacités productives et de la production mixte, en réduisant les pertes liées au transport d'énergie, en gérant la demande, en opérant des substitutions de combustibles, en récupérant la chaleur, en raccordant les réseaux d'électricité nationaux, en créant les groupements énergétiques et en développant le commerce de l'électricité. Il conviendrait pour cela de favoriser des politiques et programmes afin de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau national, y compris les dispositifs de contrôle de l'utilisation de l'énergie et la certification énergétique, l'optimisation des systèmes, le perfectionnement des appareils et du matériel électrique et l'étiquetage des produits à usage résidentiel, commercial et industriel.

17. On a souligné qu'il fallait promouvoir et renforcer l'application des codes de rendement énergétiques dans le secteur du bâtiment et mobiliser une aide financière et technique qui permettrait d'améliorer l'isolation, l'éclairage et l'aération naturelle des bâtiments publics, résidentiels et commerciaux et notamment d'intégrer le rendement énergétique dans les politiques et procédures de passation de marchés publics, ainsi qu'améliorer le rendement énergétique dans le secteur industriel, y compris l'extraction, le traitement, le stockage, le chargement, la distribution et le transport de pétrole et de gaz, et réduire la combustion de gaz en torchère et les dégazages.

18. Certains pays ont proposé d'engager des travaux aux fins de la conclusion d'un accord international sur le rendement énergétique, qui pourrait porter sur l'échange d'informations, la recherche, la coopération en matière de réglementation, l'éducation, la formation et le financement. D'autres voulaient simplement promouvoir la coopération internationale dans ces domaines. Aucun consensus n'a été trouvé quant au lancement d'une procédure d'accord formelle.

19. Beaucoup de pays ont estimé qu'il fallait mentionner l'énergie nucléaire comme une source énergétique sûre permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). D'autres se sont montrés réticents, faisant remarquer que la description de l'énergie nucléaire figurant dans la décision adoptée par la Commission à sa neuvième session était toujours d'actualité, et que le texte à l'examen portait sur des technologies énergétiques propres et modernes qui, selon certains, comprenaient l'énergie nucléaire. Beaucoup de pays étaient préoccupés par la question de la sécurité de l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs, en dépit de l'amélioration constatée ces dernières années dans ces domaines.

20. On a estimé qu'il fallait prévoir un examen spécial des questions énergétiques dans les travaux à mener par la Commission dans les prochaines années, mais les avis étaient partagés quant aux modalités, à la date et à la teneur de l'examen. Certains ont dit qu'il faudrait consacrer en 2010 et en 2014 une ou deux journées au suivi de l'application des décisions sur l'utilisation de l'énergie pour le développement durable et les moyens de mise en œuvre. D'autres ont proposé que

cet examen soit mené de façon plus formelle et plus détaillée, mais aucune décision n'a pu être prise à ce sujet.

21. Le projet de décision du Président prévoit un certain nombre de mesures, admises *ad referendum* par les délégations comme étant indispensables au renforcement de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et international, par exemple ménager un meilleur accès à l'énergie dans les villes, les campagnes et les zones isolées; mobiliser des ressources et améliorer la distribution de l'énergie et le rendement énergétique; faire une place aux politiques énergétiques dans les stratégies nationales de développement durable; mettre au point et diffuser des techniques faisant appel aux sources d'énergie renouvelables et des technologies énergétiques avancées reposant notamment sur des combustibles fossiles non polluants; renforcer l'utilisation de la bioénergie, y compris les biocarburants; encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie aux niveaux national et régional, y compris l'investissement dans les technologies modernes qui permettent d'économiser de l'énergie et le transfert de ces technologies; renforcer les partenariats pour le développement durable conclus par le secrétariat de la Commission du développement durable; intensifier la coopération entre les organismes énergétiques nationaux et régionaux; encourager les institutions financières régionales et internationales à élargir leur champ d'activité et le Fonds pour l'environnement mondial à poursuivre ses initiatives en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie, d'énergies renouvelables et des techniques énergétiques avancées; coopérer en matière de production, de transmission et de distribution de l'énergie; soutenir les mesures prises par les pays concernant l'adoption de normes et l'étiquetage des appareils et matériel électriques; améliorer la production énergétique et l'infrastructure de transport, y compris les gazoducs et oléoducs, et les services de transmission et de distribution; améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés de l'énergie et l'échange d'informations à leur sujet, et renforcer le dialogue aux niveaux régional et international, ainsi que l'entente entre les pays producteurs et consommateurs d'énergie.

B. Développement industriel

22. Les pays ont admis que le développement industriel contribuait beaucoup à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement durable passe par une gestion intégrée et rationnelle des ressources naturelles. En encourageant les économies d'énergie et les innovations techniques, on peut réduire les coûts, stimuler la compétitivité et la création d'emplois et arriver à ce que la croissance économique n'entraîne plus une dégradation de l'environnement. Le commerce et l'industrie jouent un rôle important à cet égard. Le financement international et la coopération dans la mise au point et le transfert de technologies revêtent beaucoup d'importance pour les pays en développement, leurs entreprises et leurs industries car ils facilitent l'adoption de technologies moins polluantes et plus efficaces. Le développement industriel est étroitement lié à l'intégration des pays en développement et des pays à économie en transition dans l'économie mondiale.

23. Certaines mesures exposées dans le projet de décision du Président ont été approuvées *ad referendum* par les délégations, par exemple créer un environnement propice à un développement industriel durable, améliorer les modes de gestion du milieu naturel à l'échelon national, adopter de meilleures méthodes de gestion de l'environnement et des techniques non polluantes, intensifier la mobilisation de ressources techniques et financières nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de base, soutenir les améliorations techniques qui permettent un développement industriel durable, promouvoir l'utilisation efficace et rationnelle des ressources naturelles et de l'énergie dans l'industrie, renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises, promouvoir le tourisme durable, y compris l'écotourisme, progresser dans les domaines environnemental et social grâce à des pratiques de gestion et d'information novatrices appliquées à titre volontaire, inciter les entreprises publiques et privées à renforcer à titre volontaire leur responsabilité environnementale et sociale, promouvoir des modes de consommation et de production viables dans tous les pays, et inciter les entreprises et les particuliers à adopter des modes de production et de consommation viables.

24. Lors des débats sur la coopération sous-régionale, régionale et internationale, des mesures ont été examinées et approuvées *ad referendum*, par exemple encourager la communauté internationale à continuer d'aider les pays en développement à se doter des moyens voulus pour procéder à des études d'impact sur l'environnement, avancer dans la généralisation de modes de production et de consommation viables en mettant intégralement en œuvre le Processus de Marrakech, ouvrir les marchés aux produits qui ont une importance pour les pays en développement en réduisant ou, selon le cas, en éliminant les tarifs douaniers, notamment en réduisant ou en éliminant les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane ainsi que les barrières non tarifaires, achever le Cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce, soutenir le renforcement des capacités commerciales des pays en développement, favoriser le transfert de technologie à des conditions avantageuses, notamment en accordant des conditions préférentielles ou privilégiées, renforcer la coopération technique Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, et entreprendre et promouvoir des activités favorisant le commerce et l'investissement dans les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement.

C. Pollution atmosphérique

25. On a considéré que la pollution atmosphérique détériorait la qualité de vie, en particulier du point de vue de la santé de l'homme, de l'environnement et de l'économie. Il faut donc envisager la lutte contre la pollution de l'air intérieur et de l'air libre dans une perspective globale, en prenant en compte les conséquences environnementales, économiques et sociales. La prévention doit figurer dans tous les plans de développement national. La pollution de l'air intérieur, due à l'utilisation de combustibles issus de la biomasse pour la cuisine et le chauffage est un problème lié à la pauvreté, dont les effets se font surtout sentir sur les femmes et les enfants, en particulier dans les pays en développement. L'industrie et les divers modes de transport peuvent aggraver la pollution de l'air.

26. On trouve dans le projet de décision du Président des mesures sur un certain nombre de questions que les délégations ont acceptées *ad referendum*, par exemple accélérer l'adoption de sources d'énergie, de technologies, de cuisinières et

d'appareils de chauffage moins polluants à la place des combustibles tirés de la biomasse, élaborer des stratégies rationnelles pour l'aménagement urbain et l'occupation des sols, promouvoir l'application, aux échelons national et régional, de normes de qualité de l'air, améliorer le contrôle des émissions en fixant différents plafonds d'émission selon les sources pour lutter contre la pollution atmosphérique, améliorer la qualité de l'air dans les villes grâce à l'utilisation de combustibles et de technologies non polluants, promouvoir des systèmes de transport en commun moins polluants, encourager le passage à des véhicules consommant moins de carburant, encourager un meilleur contrôle et un meilleur entretien des véhicules, améliorer la performance énergétique des véhicules et l'utilisation de techniques qui permettent de réduire les émissions, améliorer l'information sur les sources de pollution et les problèmes sanitaires dus à la pollution de l'air intérieur, améliorer la collecte, la compilation et l'analyse des données, fournir des ressources financières et autres pour l'adoption de programmes sanitaires et recourir davantage aux méthodes qui ont donné des résultats et aux partenariats pour réduire la pollution de l'air intérieur.

27. Dans son projet de décision, le Président énonce aussi des mesures que les délégations ont approuvées *ad referendum*, en particulier renforcer la coopération régionale, sous-régionale et internationale en vue d'améliorer la qualité de l'air et le contrôle de la pollution atmosphérique transfrontière, ainsi qu'encourager, aux niveaux régional et sous-régional, les échanges volontaires de données d'expérience utiles pour lutter contre la pollution atmosphérique transfrontière, renforcer la coopération afin de collecter, gérer et diffuser des données scientifiques fiables et à jour, promouvoir des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique et l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone et à améliorer la qualité de l'air, appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement, ratifier la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone¹⁵ et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone¹⁶ et ses amendements ou y adhérer, s'attaquer au trafic de substances appauvrissant la couche d'ozone en application du Protocole de Montréal, mettre l'atmosphère terrestre sous constante observation au moyen de satellites, d'appareils de surveillance aérienne et de systèmes de surveillance *in situ*, éliminer progressivement l'utilisation d'essence au plomb, réduire la teneur en soufre des combustibles, et soutenir, au besoin, les programmes de surveillance internationale.

D. Changements climatiques

28. Les changements climatiques ont été considérés comme un problème de développement durable lourd de conséquences sociales, économiques et environnementales à l'échelon mondial. Les dernières constatations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant l'incidence des changements climatiques sur le développement durable ont été jugées inquiétantes. Les changements climatiques se font sentir dans tous les pays, mais ce sont les pays en développement qui en souffrent le plus, surtout les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui sont les plus vulnérables car n'ayant pas les moyens voulus

¹⁵ Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1513, n° 26164.

¹⁶ *Ibid.*, vol. 1522, n° 26369.

pour s'adapter à l'évolution du climat. Faisant remarquer que l'activité de l'homme contribue aux changements climatiques, les pays ont déclaré que la communauté internationale devait s'en préoccuper d'urgence et prendre de nouvelles mesures, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁷, compte tenu du fait que le développement social et économique et la lutte contre la pauvreté étaient des priorités absolues pour les pays en développement. La Convention-cadre est l'instrument le plus important pour faire face aux changements climatiques. Les délibérations de la Commission du développement durable sont supposées venir compléter et renforcer les travaux entrepris dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto¹⁸ et non les reproduire.

29. Un important point de désaccord entre les pays a été de savoir quelles questions relevaient de la Convention-cadre et lesquelles étaient du ressort de la Commission du développement durable. Les pays ne sont pas parvenus à s'entendre sur la nécessité de mettre l'accent sur le principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement touchant les responsabilités communes mais différenciées, de discuter des engagements possibles au titre de la Convention-cadre, d'évoquer les dispositions à prendre après 2012, de trouver de nouvelles sources de financement pour lutter contre les effets des changements climatiques, de mentionner les ressources techniques et financières à fournir aux pays en développement dans chacune des grandes lignes politiques énoncées, de décrire les régimes d'assurance adoptés par les pays développés pour réduire au minimum l'incidence des changements climatiques sur les pays en développement, de mentionner les modes de production et de consommation viables et de renforcer le dialogue entre les signataires du Protocole de Kyoto et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et qui sont aussi des gaz à effet de serre.

30. Dans son projet de décision, le Président énonce un certain nombre de mesures que les délégations ont approuvées *ad referendum*, par exemple continuer d'aider les pays en développement, y compris sur les plans financier et technique, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour qu'ils puissent surmonter leurs problèmes d'adaptation au changement climatique, soutenir la mise en place de systèmes d'alerte précoce, de gestion des risques et de réduction des effets des catastrophes et l'adoption de mesures de riposte par les pays en développement, incorporer les enseignements et les données d'expérience tirés des activités de réduction des risques de catastrophes dans les mesures d'adaptation, aider les pays en développement à réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, et promouvoir la gestion rationnelle, la conservation et l'amélioration des puits et des réservoirs de carbone.

31. De nombreux pays ont souligné qu'il fallait s'acquitter de tous les engagements et obligations souscrits au titre de la Convention-cadre, conformément aux principes qui y sont énoncés, notamment celui des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et atteindre l'objectif final qui est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui écarte tout risque de perturbation anthropique dangereuse du système

¹⁷ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

¹⁸ FCCC/CP/1997/7/Add.1.

climatique, mais, comme indiqué plus haut, certains pays ont refusé toute mention des responsabilités communes mais différenciées dans ce contexte.

32. Les pays ont généralement admis qu'il fallait mettre au point et diffuser des technologies énergétiques avancées, reposant sur des combustibles fossiles non polluants, les économies d'énergie et des sources d'énergie renouvelables, telles que les énergies hydroélectrique, géothermique et éolienne et les bioénergies (biocombustibles, énergie solaire, hydrogène et autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables), et des technologies qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à la participation du secteur privé, des solutions privilégiant la logique du marché, des politiques favorables de la part des pouvoirs publics et la coopération internationale.

33. Il a été généralement admis qu'il fallait continuer d'étudier la faisabilité technique et économique et la rationalité écologique des nouvelles technologies, comme la séquestration et le stockage du carbone et d'autres techniques de réduction des émissions provenant de combustibles fossiles, bien que certains pays se soient demandé si ces techniques étaient au point et utilisables.

34. Les pays ont en général convenu qu'il fallait opter pour une stratégie à plus longue terme et traiter globalement la question des changements climatiques en promouvant une croissance économique viable, en accélérant le passage à une économie produisant moins de gaz à effet de serre, et en renforçant les capacités d'adaptation et les mesures de riposte aux effets des changements climatiques.

35. Les pays ont en général admis qu'il fallait renforcer la capacité des populations locales de faire face aux catastrophes dues aux changements climatiques en protégeant les ressources naturelles et en préservant les écosystèmes et les services qu'ils procurent, en s'attachant à conserver et à restaurer les mangroves et les récifs de corail, à reboiser et à restaurer les zones de pâturage, et à protéger les zones côtières et les ressources marines, y compris les stocks de poissons, et en gérant de façon intégrée les ressources en eau. Ils ont aussi estimé qu'il fallait renforcer et soutenir l'action menée à cet égard, en particulier dans les pays en développement.

36. Lors des débats portant sur la coopération régionale, sous-régionale et internationale face aux changements climatiques, les points suivants ont été abordés : le renforcement de l'appui international visant à établir des systèmes et réseaux régionaux d'observation du climat et à les consolider, à étoffer les capacités institutionnelles des pays en développement et des pays à économie en transition pour qu'ils puissent participer activement au mécanisme de développement propre et aux dispositifs de mise en œuvre conjointe, le renforcement des mécanismes de financement des activités d'adaptation, et le renforcement de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de recherche-développement et de démonstration, et l'intensification du dialogue sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et qui sont aussi des gaz à effet de serre.

E. Corrélations, questions intersectorielles et moyens de mise en œuvre

37. De nombreux pays ont rappelé qu'il convenait d'aborder les quatre questions thématiques de façon intégrée, à la recherche d'un équilibre entre les dimensions

économique, sociale et environnementale du développement durable, pour améliorer l'efficacité des initiatives prises, favoriser l'adoption de nouveaux modes de vie et contribuer à l'application fructueuse d'orientations et de mesures complémentaires et synergiques. Les questions intersectorielles devaient être systématiquement prises en compte dans les politiques, programmes et activités de coopération aux fins du développement, notamment grâce à la participation de la société civile, étant entendu qu'un rôle majeur devait être dévolu aux femmes dans la prise de décisions. Les moyens de mise en œuvre revêtaient par ailleurs une importance cruciale pour concrétiser les engagements pris.

38. Le texte de décision proposé par le Président renvoie à des mesures concernant un certain nombre de questions sur lesquelles les délégations sont tombées d'accord *ad referendum*, par exemple la nécessité d'intégrer les programmes et politiques relatifs à l'énergie, au secteur industriel, à l'atmosphère et à la pollution atmosphérique, et aux changements climatiques dans les stratégies nationales de développement durable et autres cadres d'action; l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé; la mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement et le renforcement de l'élan créé par le Sommet mondial de 2005; la promotion de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, le lancement d'initiatives de partenariat et de volontariat avec tous les intervenants et grands groupes concernés; l'instauration d'un climat favorable aux investissements, la promotion des apports financiers internationaux privés et de la conclusion de partenariats entre secteurs public et privé; la facilitation des investissements étrangers directs, le contrôle du caractère non discriminatoire des politiques en vigueur en matière d'investissement et de commerce; la conclusion rapide des négociations commerciales du Cycle de Doha et l'obtention d'un résultat propice au développement; l'avancement et la pleine application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités¹⁹; la nécessité d'atteindre l'objectif consistant à assurer l'éducation pour tous d'ici à 2005; l'amélioration de la prise en compte des questions d'égalité des sexes pour tous les aspects du développement durable; l'intégration des questions de santé, notamment pour les populations les plus vulnérables, dans les stratégies, politiques et programmes et la mise à profit du savoir et de l'expérience des neuf grands groupes recensés dans Action 21.

39. S'il s'est avéré impossible de parvenir à un consensus sur tous les moyens de mise en œuvre, certains points sont apparus comme étant d'une importance cruciale pour l'ensemble des quatre domaines thématiques, notamment la mobilisation de ressources financières grâce à la collecte de fonds auprès des secteurs public et privé, à l'augmentation de l'aide publique au développement, au microcrédit et à des mécanismes de financement novateurs en ce qui concerne l'énergie renouvelable, le rendement énergétique, les combustibles fossiles moins polluants et autres sources d'énergie, l'instauration d'un climat favorable aux investissements à tous les niveaux pour attirer des capitaux privés, la promotion des transferts et de la diffusion de technologies énergétiques moins polluantes, l'augmentation des investissements et le renforcement des partenariats entre secteurs public et privé dans les domaines de la recherche et du développement, la promotion des investissements étrangers directs pour mieux exploiter les ressources, l'augmentation des fonds débloqués par les institutions financières internationales

¹⁹ UNEP/GC.23/6/Add.1 et Corr.1, annexe.

dans les pays en développement, la promotion des investissements dans de nouvelles installations et de nouveaux produits moins polluants, l'accroissement des investissements dans les activités de renforcement des capacités, l'élargissement de l'accès des petites entreprises au crédit, notamment au microfinancement, le renforcement des capacités de suivi, d'établissement et de mise à jour des inventaires des émissions, la promotion de la mise au point, de la démonstration et de l'utilisation de techniques d'adaptation et d'atténuation, le renforcement des capacités en ce qui concerne la recherche sur les effets des changements climatiques et la formation aux moyens techniques disponibles, notamment dans les pays en développement.

Suite donnée à la Stratégie de Maurice et poursuite de sa mise en œuvre

40. Le texte de décision proposé par le Président renvoie à des mesures concernant un certain nombre de questions sur lesquelles les délégations sont parvenues à un accord *ad referendum*, à savoir : assurer le plein respect des engagements pris, la bonne exécution des activités prévues et la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade)²⁰ et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de sa mise en œuvre²¹; promouvoir le lancement d'initiatives menées en partenariat conformes au rôle et au mandat de la Commission du développement durable; encourager les organismes des Nations Unies compétents à continuer d'intégrer la Stratégie de Maurice dans leurs programmes et appeler les donateurs et les institutions et mécanismes financiers à rechercher des moyens de simplifier et d'améliorer l'accès des petits États insulaires en développement aux ressources financières.

Afrique

41. Sans parvenir à un accord sur les mesures à prendre en faveur de l'Afrique, les participants se sont entendus sur un certain nombre de priorités d'action dans les pays africains, à savoir l'accès à des services énergétiques écologiquement rationnels et d'un coût abordable, le développement de l'infrastructure, la réduction de la pollution atmosphérique et l'amélioration de la collecte des données et des capacités d'observation, et l'adaptation aux effets des changements climatiques, comme la sécheresse et la désertification, l'accroissement de l'assistance et des ressources financières et techniques apportées pour faciliter l'application des programmes d'action adoptés en Afrique et l'exécution des projets lancés dans les domaines scientifiques et techniques et dans ceux de la réduction des risques de catastrophe et du développement de l'hydroélectricité.

²⁰ A/CONF.167/9, annexe II.

²¹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), annexe II.

Examen et suite à donner

42. Il n'a pas été possible de dégager un consensus en ce qui concerne l'examen des questions interdépendantes que sont l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, l'atmosphère, la pollution atmosphérique et les changements climatiques, et les mesures à prendre à leur égard.

Annexe

Texte de décision proposé par le Président

1. Le texte de décision proposé par le Président est rédigé comme suit :

Orientations possibles et mesures concrètes envisagées pour accélérer la mise en œuvre en ce qui concerne l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, l'atmosphère/la pollution atmosphérique et les changements climatiques

1. Réaffirmant fermement notre attachement aux principes de Rio, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement^a, en particulier au principe 7 relatif aux responsabilités communes mais différenciées des États, ainsi qu'à la pleine application d'Action 21^b, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21^c, et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)^d;

2. Réaffirmant en outre le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement^e, la Déclaration de la Barbade^f et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement^g, la Déclaration de Maurice^h et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développementⁱ, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010^j, les décisions prises par la Commission du développement durable à sa neuvième

^a *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I : résolutions adoptées à la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe I.

^b Ibid., annexe II.

^c Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

^d *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

^e *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

^f *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

^g Ibid., annexe II.

^h *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

ⁱ Ibid., annexe II.

^j *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Bruxelles, 14-20 mai 2001*(A/CONF.191/13), chap. I, p. 10 à 67.

session^k, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes^l;

3. Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005^m;

4. Réaffirmant la volonté d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et ceux qui sont énoncés dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992 et dans les accords internationaux conclus depuis cette date, et estimant qu'il continue d'être urgent de prendre des mesures pour atteindre ces objectifs;

5. Réaffirmant que la Commission du développement durable devrait continuer à assumer son rôle d'organe de haut niveau responsable du développement durable dans le système des Nations Unies et servir de forum pour l'examen des questions relatives à l'intégration des trois dimensions du développement durable;

6. Réaffirmant qu'il demeure nécessaire d'intégrer le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement en tant que piliers interdépendants et complémentaires du développement durable et que la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable;

7. Prenant en considération les besoins spéciaux de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;

8. Soulignant qu'il est nécessaire de continuer à apporter, au niveau international, un soutien coordonné et efficace pour la réalisation des objectifs de développement dans les pays qui sortent d'un conflit ou dans ceux qui se relèvent d'une catastrophe naturelle;

9. Rappelant la résolution 2003/61 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 2003, sur le programme futur, l'organisation et les méthodes de travail de la Commission du développement durable;

10. Rappelant les résultats de la quatorzième session de la Commission du développement durable, qui a été l'occasion de recenser les obstacles et problèmes rencontrés, les enseignements tirés de l'expérience, les meilleures pratiques et les prochains enjeux en ce qui concerne le module thématique Énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques;

11. Notant la contribution des partenariats pour le développement durable à l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

^k *Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa neuvième session, Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément n° 9 (E/2001/29-E/CN.17/2001/19), chap. 1.B, p. 1 à 36.*

^l *Rapport de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, Kobe (Hyogo, Japon), 18-22 janvier 2005 (A/CONF.206/6), chap. I, résolution II.*

^m Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

12. Décide de présenter au Conseil économique et social la décision de principe qu'elle a prise à sa quinzième session;

13. Décide d'inviter les gouvernements et les organismes des Nations Unies, dans les limites des ressources existantes et à l'aide de contributions volontaires, ainsi que les institutions financières internationales et les autres organisations internationales, agissant, selon que de besoin, en partenariat avec les grands groupes et les autres parties prenantes, à prendre les mesures exposées ci-dessous;

14. Décide d'appeler les gouvernements à tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes, en particulier du rôle joué par les femmes dans les mécanismes de gestion et de décision à tous les niveaux, d'une importance cruciale pour ce qui est des questions interdépendantes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de l'atmosphère et de la pollution atmosphérique, et des changements climatiques.

A. L'énergie au service du développement durable

15. L'énergie revêt une importance cruciale pour ce qui est du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour relever les défis qui se présentent et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais prévus, il convient d'accélérer considérablement et sans plus tarder l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il est indispensable de garantir l'accès à des services énergétiques fiables, d'un coût abordable, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, en particulier dans les pays en développement, en tenant compte des particularités et circonstances propres à chaque pays. La part des combustibles fossiles dans l'approvisionnement en énergie demeurera importante dans les prochaines décennies, mais aucun effort ne doit être épargné pour élargir l'éventail des sources d'énergie.

16. Il faut :

a) Diversifier les sources d'approvisionnement énergétique en mettant au point des technologies perfectionnées plus propres, plus efficaces, plus abordables et plus rentables reposant sur les combustibles fossiles et les sources d'énergie renouvelables, y compris les énergies hydroélectrique, géothermique, éolienne et solaire, l'hydrogène, les énergies marémotrice et marine et les bioénergies, comme les biocarburants, et en assurer le transfert aux pays en développement à des conditions préférentielles arrêtées d'un commun accord;

b) Augmenter considérablement et sans tarder le recours aux sources d'énergie renouvelables afin de leur faire une place plus large dans l'offre énergétique, en tenant compte de l'importance des objectifs nationaux, ainsi que des objectifs fixés et, le cas échéant, des initiatives adoptées librement à l'échelle régionale, et en veillant à ce que les politiques énergétiques aillent dans le sens des efforts faits par les pays en développement pour lutter contre la pauvreté, et examiner régulièrement les données disponibles pour évaluer les progrès réalisés;

c) Accroître de manière notable et sans plus tarder la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique, et notamment de l'énergie thermique solaire, photovoltaïque, de la biomasse (y compris les biocarburants),

éolienne, hydroélectrique, marémotrice, marine, géothermique et des autres formes d'énergie renouvelable, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et aux plans nationaux;

d) Faire davantage fond sur les instruments politiques existants, comme les objectifs, programmes et cibles convenus librement aux niveaux national, infranational ou régional, le cas échéant, pour améliorer l'accès à l'énergie, en faire une utilisation plus rationnelle et augmenter la part des énergies renouvelables;

e) Adopter des politiques qui permettraient de promouvoir des systèmes énergétiques compatibles avec le développement durable en utilisant de meilleurs signaux de marché et en éliminant les distorsions du marché, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions néfastes, compte tenu de leurs effets sur l'environnement, ces politiques prenant pleinement en considération les besoins et la situation propres aux pays en développement, afin de réduire au minimum d'éventuels effets pernicieux sur le développement;

f) Prendre, là où il convient de le faire, des mesures pour supprimer progressivement les subventions qui entravent le développement durable, en tenant pleinement compte de la situation particulière et du niveau de développement de chaque pays et en prenant en considération les effets néfastes de ces subventions, en particulier pour les pays en développement.

17. Les efforts faits pour garantir l'accès à l'énergie doivent comprendre des mesures pour :

a) Améliorer l'accès des pauvres aux services énergétiques durables, en particulier dans les zones rurales ou reculées des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains;

b) Veiller à ce que les politiques énergétiques aillent dans le sens des mesures prises par les pays en développement pour lutter contre la pauvreté;

c) Intégrer, si ce n'est déjà fait, les politiques d'accès à l'énergie et de diversification des sources d'énergie dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté et les programmes nationaux de développement;

d) Promouvoir, aux niveaux national et local, des programmes durables d'électrification des zones rurales;

e) Prendre des mesures incitatives pour encourager les secteurs public et privé à investir davantage dans l'offre de services et d'infrastructures énergétiques durables, en particulier pour les pauvres, dans les zones urbaines, périurbaines et rurales, en prêtant une attention particulière aux femmes;

f) Mettre au point des techniques de stockage de l'énergie et améliorer les infrastructures de distribution et de transport d'énergie, notamment les oléoducs et gazoducs, et l'interconnexion des réseaux électriques;

g) Accélérer l'adoption de sources d'énergie, de technologies et de cuisinières et appareils de chauffage moins polluants à la place des combustibles tirés de la biomasse et appuyer les efforts faits pour diffuser les nouvelles technologies fondées sur la biomasse et prendre des mesures incitatives pour favoriser l'exploitation de carburants et technologies plus propres;

h) Combiner, selon qu'il conviendra, les mesures consistant à recourir davantage aux sources d'énergie renouvelables, à accroître les rendements énergétiques, à faire une plus grande place aux techniques énergétiques avancées, y compris aux techniques modernes et moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et à exploiter de manière rationnelle les sources traditionnelles d'énergie, ce qui permettrait de répondre à long terme aux besoins croissants de services énergétiques, pour assurer un développement durable;

i) Encourager la participation du public et renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la prise de décisions, la planification, la conception et l'application des politiques et programmes énergétiques à tous les niveaux;

j) Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résistance aux catastrophes des infrastructures liées à l'énergie;

k) Encourager, à l'échelle nationale, l'instauration d'un climat propice au fonctionnement et à la transparence des marchés énergétiques nationaux et à l'échange d'informations à leur sujet ainsi que le renforcement des cadres réglementaires à cette fin.

18. La promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie doit comprendre des mesures pour :

a) Accélérer le développement, la diffusion et le déploiement de technologies énergétiques plus efficaces;

b) Améliorer l'efficacité et la productivité des secteurs de l'électricité et du chauffage, en faisant un meilleur usage des capacités productives et de la production mixte, en réduisant les pertes liées au transport d'énergie, en gérant la demande, en opérant des substitutions de combustibles, en récupérant la chaleur, en raccordant les réseaux électriques nationaux ou en créant des réseaux d'électricité nationaux, en créant des groupements énergétiques et en développant le commerce de l'électricité;

c) Renforcer la coopération interrégionale pour que les marchés régionaux de l'électricité soient plus efficaces et plus solides;

d) Promouvoir, à l'échelle nationale, l'adoption de politiques et programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment en ce qui concerne les dispositifs de contrôle de l'utilisation de l'énergie et la certification, l'optimisation des systèmes en vigueur, le perfectionnement des appareils et du matériel et la création de labels pour les produits à usage résidentiel, commercial et industriel;

e) Promouvoir et renforcer, à l'échelle nationale, les codes de rendement énergétique applicables dans le secteur du bâtiment et encourager la fourniture d'un appui financier et technique en faveur d'initiatives visant à améliorer l'isolation, l'éclairage et l'aération naturelle des bâtiments publics, résidentiels et commerciaux;

f) Promouvoir, à l'échelle nationale, l'intégration du souci d'une utilisation rationnelle de l'énergie dans les politiques et procédures de passation de marchés publics;

g) Promouvoir, à l'échelle nationale, la prise de conscience des consommateurs et la participation du public aux initiatives d'amélioration du rendement énergétique et d'économies d'énergie;

h) Améliorer l'efficacité des procédures d'extraction, de traitement, de stockage, de chargement, de distribution et de transport du pétrole et du gaz, y compris en limitant les combustions du gaz naturel en torchère et les dégazages;

i) Promouvoir la coopération internationale dans le domaine du rendement énergétique, en particulier aux fins de l'échange d'informations, de la recherche, de l'éducation, de la formation et du financement;

j) Promouvoir l'adoption de mesures d'amélioration du rendement énergétique et d'économies d'énergie sur le lieu de travail, grâce à des initiatives conjointes de la part des travailleurs et de leurs employeurs;

k) Améliorer le rendement énergétique dans le secteur industriel.

Coopération aux niveaux régional, sous-régional et international

19. Il faut :

a) Renforcer la coopération aux niveaux international, régional et sous-régional, selon que de besoin, afin d'appliquer la décision prise par la Commission du développement durable à sa quinzième session, et les autres décisions pertinentes concernant l'énergie au service du développement durable;

b) Améliorer au besoin les arrangements en vigueur aux échelons régional et sous-régional afin d'élargir l'accès à l'énergie dans les zones urbaines et les zones rurales ou reculées, faciliter la mobilisation des ressources et faire des progrès en ce qui concerne la disponibilité des ressources en énergie, le rendement énergétique, le renforcement des capacités, la production et la mise en commun de connaissances et l'offre de services énergétiques au niveau local, en prêtant particulièrement attention aux besoins des femmes et des jeunes;

c) Appuyer les efforts faits par les pays en développement aux niveaux national et régional pour appliquer des politiques énergétiques dans le cadre des stratégies nationales de développement durable et des plans nationaux de développement, ainsi que pour donner suite à la décision prise par la Commission du développement durable à sa quinzième session et les autres décisions pertinentes concernant l'énergie au service du développement durable;

d) Promouvoir la coopération internationale et régionale en ce qui concerne le développement et le déploiement de techniques relatives aux énergies renouvelables et de techniques énergétiques avancées, notamment des techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et encourager la coopération internationale et régionale aux fins du renforcement des capacités, y compris la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire;

e) Renforcer le soutien international aux programmes nationaux et régionaux d'amélioration du rendement énergétique, y compris les investissements dans les techniques modernes d'amélioration du rendement énergétique qui sont respectueuses de l'environnement, rentables et socialement acceptables, et le transfert de ces technologies;

f) Encourager et renforcer les partenariats pour le développement durable conclus par le secrétariat de la Commission du développement durable afin de favoriser la durabilité de l'énergie, y compris en intensifiant la coopération avec les

institutions financières internationales, les organismes internationaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes;

g) Renforcer la coopération entre les institutions nationales et régionales s'occupant des questions d'énergie au service du développement durable et encourager la constitution de réseaux dans les domaines de la recherche et du développement, notamment en favorisant la création de laboratoires cybernétiques et de pôles d'excellence;

h) Appuyer la constitution en place d'un système énergétique solide et viable aux niveaux national et régional, et l'entretien et l'amélioration de l'infrastructure de production et de transport d'énergie, notamment les oléoducs et gazoducs et les installations de transmission et de distribution;

i) Améliorer et faciliter au besoin la coopération régionale dans les domaines de la production, de la transmission et de la distribution d'énergie, notamment en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation viables des ressources hydroélectriques régionales, l'interconnexion des réseaux d'électricité, les oléoducs et gazoducs et le commerce énergétique transfrontalier;

j) Encourager les institutions financières régionales et internationales à élargir leur champ d'activité et le Fonds pour l'environnement mondial à poursuivre ses initiatives en faveur du rendement énergétique, des économies d'énergie, de l'énergie renouvelable et des techniques énergétiques avancées, y compris les techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à accéder plus aisément aux modes de financement;

k) Promouvoir les investissements et la conclusion de partenariats pour mettre en place des systèmes de transport multimodaux viables utilisant plus rationnellement l'énergie afin de garantir des modes de transport sûrs et à bon rendement énergétique à des coûts abordables;

l) Nouer des partenariats avec les institutions financières régionales et internationales, notamment les banques régionales de développement, pour promouvoir l'accès à l'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie, les économies d'énergie et la mise au point de techniques énergétiques perfectionnées, notamment de techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles, et la bonne allocation des ressources financières;

m) Renforcer le soutien international aux mesures prises à l'échelle nationale afin d'adopter des normes et un système d'étiquetage pour les appareils ménagers et le matériel grand public à haut rendement énergétique, et harmoniser sur le plan international, si nécessaire, les méthodes d'évaluation et de certification;

n) Encourager la coopération pour trouver des moyens efficaces d'empêcher la mise en décharge de déchets énergétiques dangereux et de produits obsolètes dans les pays en développement;

o) Renforcer les initiatives visant à promouvoir et encourager la coopération internationale dans le domaine des bioénergies, notamment les biocarburants, pour s'assurer que les bioénergies sont produites et exploitées de manière écologiquement rationnelle, en tenant compte de la nécessité de parvenir à un équilibre entre les questions de sécurité alimentaire et de production de bioénergies,

et d'utiliser de façon viable les ressources naturelles, en fonction des circonstances propres à chaque pays;

p) Améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés énergétiques et l'échange d'informations à leur sujet afin que l'offre et la demande soient plus stables et prévisibles;

q) Améliorer la concertation et la compréhension entre pays producteurs et pays consommateurs d'énergie aux échelons régional et international;

r) Améliorer la coopération internationale aux fins de l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'énergie au service du développement durable.

Suivi de la question de l'énergie au service du développement durable

20. Décide de consacrer en 2010 et en 2014, sans préjudice du programme, de l'organisation et des méthodes de travail qu'elle a adoptés à sa onzième session, une partie de ses travaux, pendant une durée que le Bureau déterminera à l'avance, mais qui sera a priori d'un ou deux jours, au contrôle et au suivi de l'application des décisions relatives à l'énergie au service du développement durable énoncées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg ainsi que par elle-même à ses neuvième et quinzième sessions.

Moyens de mise en œuvre

21. Il faut :

a) Mobiliser des ressources financières grâce à la collecte de fonds auprès des secteurs public et privé, à l'augmentation de l'aide publique au développement, au microcrédit et à des mécanismes de financement novateurs qui seront utilisées dans les domaines de l'énergie renouvelable, du rendement énergétique, des combustibles fossiles moins polluants et d'autres sources d'énergie;

b) Instaurer un climat favorable aux investissements à tous les niveaux pour attirer des capitaux privés en faveur de projets énergétiques;

c) Encourager le transfert et la diffusion de techniques énergétiques moins polluantes, y compris de techniques perfectionnées et plus propres d'exploitation des combustibles fossiles;

d) Encourager le développement des techniques de séquestration et de stockage du carbone et de récupération assistée de pétrole avec les pays développés pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

e) Augmenter les investissements et renforcer les partenariats entre secteurs public et privé dans les domaines de la recherche et du développement afin de mettre au point de nouvelles techniques énergétiques avancées, notamment des techniques moins polluantes d'exploitation des combustibles fossiles;

f) Appuyer et promouvoir l'utilisation de combustibles fossiles liquides et gazeux moins polluants, notamment en instaurant des conditions propices aux investissements dans le commerce du gaz naturel liquéfié et des procédés GTL et développer le marché mondial du gaz naturel liquéfié et des technologies GTL pour

améliorer l'accès à des formes d'énergie moins polluantes fondées sur les combustibles fossiles;

g) Promouvoir les investissements étrangers directs afin de mieux tirer partie des ressources, notamment en ce qui concerne les combustibles fossiles, les modes de production viables et l'exploitation des biocarburants et autres sources d'énergie renouvelable;

h) Appuyer la création ou le développement de sociétés de services énergétiques grâce à des initiatives de renforcement des capacités au niveau national;

i) Encourager les institutions financières internationales à augmenter le montant de l'aide financière qu'elles accordent aux pays en développement afin d'améliorer le rendement énergétique des réseaux d'électricité locaux et nationaux, notamment en réduisant les pertes d'énergie au niveau des réseaux de transport et de distribution.

B. Développement industriel

22. Le développement industriel doit s'inscrire dans le cadre du développement durable, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et est indispensable à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et à la création d'emplois de même qu'à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. La gestion viable et rationnelle de la base des ressources naturelles est essentielle au développement durable. Une utilisation plus judicieuse des ressources et un plus grand recours aux innovations technologiques offrent la possibilité de réduire les coûts, d'accroître la compétitivité, de créer plus d'emplois, et de rompre le lien entre la croissance économique et la dégradation de l'environnement. Le rôle des milieux d'affaires et industriels est important à cet égard. Le financement international et la coopération technique ainsi que le transfert de technologies sont importants pour les pays en développement et leurs entreprises et industries en ce sens qu'ils favorisent l'adoption de technologies moins polluantes et un plus haut rendement. Le développement industriel est étroitement lié à une meilleure intégration des pays en développement et des pays en transition à l'économie mondiale.

23. Il faut :

a) Élaborer des cadres de politique nationale et des lois et règlements, au besoin, pour rendre le développement industriel viable, diversifier les activités, promouvoir les investissements du secteur privé, mieux gérer l'environnement local et adopter des pratiques plus judicieuses en matière de gestion de l'environnement et des technologies écologiquement rationnelles;

b) Mobiliser plus de ressources techniques et financières pour aménager des infrastructures de base nécessaires à un développement durable dans les pays en développement;

c) Favoriser les progrès techniques nécessaires à un développement industriel viable, notamment en s'appuyant sur les fonds d'investissement nationaux et internationaux existants, en renforçant les capacités des organismes de

normalisation, d'essais et d'homologation, et en resserrant la coopération entre les milieux industriels et universitaires en matière de recherche-développement;

d) Assurer une utilisation plus rationnelle et viable des ressources naturelles et énergétiques par l'industrie, la gestion avisée des produits chimiques, une réduction de la pollution, la réduction des déchets ainsi que leur recyclage et leur réutilisation, au besoin, en fournissant une assistance financière et technique, surtout aux pays en développement;

e) Faire en sorte que les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises surtout des pays en développement et des pays en transition, puissent plus facilement abandonner leurs pratiques industrielles non viables au profit de politiques de gestion adaptées, notamment grâce à un meilleur accès à des programmes d'emprunt et de crédit et à une aide financière et technique en faveur de programmes et de centres de production moins polluante tels que les centres de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour une production propre et les universités et autres établissements d'enseignement supérieur;

f) Inviter les milieux d'affaire et industriels à améliorer leur performance sociale et environnementale en adoptant d'eux-mêmes, de nouveaux procédés de gestion et d'établissement de rapports, y compris des systèmes de gestion de l'environnement et en tenant compte d'autres accords et directives ayant trait au développement durable, tels que l'Initiative mondiale sur les rapports de performance en s'appuyant, au besoin, sur des méthodes scientifiques comme l'analyse du cycle de vie pour mettre au point de nouveaux produits viables;

g) Inciter les entreprises publiques et privées à assumer d'elles-mêmes vis-à-vis de l'environnement et de la société la responsabilité qui leur incombe et à adopter dans ce sens des initiatives qui tiennent compte de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travailⁿ, y compris, entre autres le Pacte mondial^o;

h) Encourager tous les pays à promouvoir, au profit de tous, les pays développés montrant la voie, des modes durables de production et de conservation par le biais de l'initiative des trois R (réduire, réutiliser, recycler), de la sensibilisation et du plaidoyer en vue de modifier les moyens d'existence, d'intensifier la recherche axée sur les technologies économes en ressources, de les adapter et de promouvoir la coopération technique, en tenant dûment compte des besoins et des moyens des pays en développement;

i) Favoriser un tourisme viable, notamment l'écotourisme, et soutenir les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans les efforts qu'ils déploient dans ce sens;

j) Susciter une coopération et une concertation plus étroites entre les gouvernements, les autorités locales, le monde des affaires et les milieux industriels, la communauté scientifique et technique, les travailleurs et les syndicats, les agriculteurs, les organisations non gouvernementales, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales et autres principales parties

ⁿ Adoptée par la Conférence internationale du travail à sa quatre-vingt-sixième session (1998).

^o Lancée par le Secrétaire général en janvier 1999.

intéressées, pour qu'ils prennent d'eux-mêmes, en tant qu'entreprises et consommateurs, des mesures efficaces propres à assurer une consommation et une production plus viables, ainsi qu'un plein emploi productif et un travail décent librement choisi;

k) Mieux rationaliser l'utilisation et la gestion des ressources marines, des ressources halieutiques basées sur des écosystèmes de récifs coralliens, l'aquaculture et la transformation des produits de la mer, et soutenir l'action que mènent les pays en développement à cet égard, notamment les petits États insulaires en développement.

Coopération sous-régionale, régionale et internationale

24. Il faut :

a) Encourager la communauté internationale à continuer d'aider les pays en développement à mieux procéder à des études d'impact sur l'environnement, et, le cas échéant, à l'évaluation stratégique des plans et programmes nationaux et régionaux du point de vue de l'environnement et à cet égard, leur fournir, sur la base d'un commun accord, un soutien aux niveaux local, national voire régional;

b) Progresser encore dans le domaine des modes de consommation et de production viables en appuyant sans réserve le Processus de Marrakech et les travaux de ses équipes spéciales;

c) Offrir plus de débouchés aux produits qui revêtent de l'importance pour les pays en développement en réduisant ou au besoin en éliminant les droits de douane, y compris que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, ainsi que les barrières non tarifaires, pour que ceux-ci puissent tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs et œuvrer en faveur du succès du cycle de négociations de Doha menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce;

d) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités commerciales, notamment en simplifiant les procédures douanières, en favorisant les échanges et en assurant le contrôle de la qualité;

e) Faire en sorte que les pays en développement puissent mieux élaborer des règlements, codes et normes et mettre en œuvre et appliquer ceux qui sont déjà en vigueur;

f) Veiller à ce que le transfert de technologies, surtout écologiquement rationnelles, s'effectue d'un commun accord dans des conditions favorables, notamment préférentielles, et mobiliser les ressources financières nécessaires au développement industriel durable des pays en développement;

g) Renforcer la coopération technologique Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, notamment dans le cadre de travaux de recherche-développement entre pays développés et pays en développement;

h) Renforcer l'action de la communauté internationale, notamment des organismes compétents des Nations Unies en faveur de la promotion et de la diffusion d'activités liées aux possibilités de commerce et d'investissement dans les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement.

Modalités d'exécution

25. Il faut :

a) Encourager les investissements dans de nouvelles installations de production plus efficaces et dans de nouveaux articles et favoriser l'adoption et l'utilisation de technologies plus propres;

b) Consacrer plus d'investissements au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, selon que de besoin, à l'éducation et à l'acquisition de compétences pour élargir la base industrielle, créer plus d'emplois et de possibilités de création d'entreprises pour les femmes et les jeunes et réduire tout effet social néfaste éventuel lié à la restructuration industrielle;

c) Encourager les innovations et l'esprit d'entreprise en offrant la possibilité aux petits entrepreneurs, notamment les femmes, les jeunes et les communautés locales, d'avoir davantage accès au crédit, notamment au microcrédit.

C. Pollution de l'air et de l'atmosphère

26. La pollution de l'air a des effets très néfastes sur la qualité de la vie, en particulier sur la santé de l'homme, l'environnement et l'économie. Aussi faut-il, pour lutter contre la pollution de l'air dans les habitations et à l'extérieur, adopter une approche intégrée qui tienne compte de ses effets réciproques sur l'environnement, l'économie et la société. Les mesures visant à les atténuer devraient être mieux intégrées au processus de planification du développement national. La pollution de l'air causée dans les habitations par l'utilisation traditionnelle de la biomasse et pour la cuisine et le chauffage est un problème lié à la pauvreté dont les conséquences se font le plus sentir chez les femmes et les enfants, notamment dans les pays en développement. L'industrie et les divers modes de transport peuvent contribuer sensiblement à la pollution de l'atmosphère.

27. Il faut :

a) Permettre notamment aux femmes, aux enfants et aux travailleurs de mieux connaître les sources de pollution de l'air dans les habitations et leurs effets sur la santé et dégager des ressources financières et autres pour appuyer des programmes et autres activités axés sur les effets nocifs de la pollution de l'air sur la santé, dont des campagnes de sensibilisation des populations des pays en développement aux méfaits de la pollution de l'air causée par diverses sources à l'intérieur des habitations;

b) Reproduire, sur une plus grande échelle le cas échéant, des pratiques optimales ainsi que des méthodes et partenariats, comme le Partenariat pour la propreté de l'air dans les locaux d'habitation, en s'intéressant surtout à des initiatives concrètes;

c) Accélérer le passage d'une utilisation peu rationnelle de la biomasse à des sources d'énergie, des technologies et des appareils de cuisson et de chauffage moins polluants, aider à diffuser des technologies améliorées d'utilisation de la biomasse et stimuler le passage à des technologies et à des combustibles plus propres;

d) Définir des plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme viables qui intègrent réseaux de transports urbains, emplacements d'usines et décharges;

e) Encourager l'adoption de normes nationales et régionales de qualité de l'air en tenant compte, s'il y a lieu, des directives de l'OMS relatives à la qualité de l'air;

f) Mieux contrôler les émissions, notamment, s'il y a lieu, en fixant des valeurs limites d'émission provenant de diverses sources pour atténuer la pollution de l'air, en modernisant et en remettant à niveau les centrales thermiques, en ayant recours à des techniques d'extraction et de traitement des combustibles fossiles plus efficaces et en réduisant les émissions causées par le brûlage et l'échappement du gaz ainsi que celles provenant des véhicules de transport;

g) Améliorer la qualité de l'air en milieu urbain en utilisant des technologies et des combustibles plus propres;

h) Étendre l'usage de techniques énergétiques modernes, notamment de combustibles fossiles et des sources d'énergie renouvelables plus propres et aider à créer des débouchés pour des techniques de production énergétique moins polluantes;

i) Améliorer la collecte, la compilation et l'analyse des données et développer les moyens de mesure et de contrôle de la pollution de l'air ainsi que de ses effets sur la santé;

j) Favoriser l'adoption de systèmes de transports en commun moins polluants;

k) S'attacher à améliorer les critères d'inspection et d'entretien de tous les véhicules;

l) Encourager les secteurs public et privé à utiliser des véhicules ayant un meilleur rendement énergétique, éventuellement par des mesures législatives;

m) Définir et appliquer des normes nationales et mettre en place un système d'incitations commerciales et non commerciales visant à améliorer le rendement énergétique des véhicules et à favoriser l'utilisation de technologies permettant de réduire les émissions.

Coopération sous-régionale, régionale et internationale

28. Il faut :

a) Renforcer la coopération régionale et sous-régionale pour améliorer la qualité de l'air et maîtriser les sources de pollution atmosphérique transfrontière, naturelle comme anthropique, à l'aide d'une méthode permettant de les maîtriser, de les atténuer, de les étudier ou de prendre des dispositions à leur égard, tout comme de confronter des expériences régionales, et inciter les pays à coopérer au sein de cadres et de mécanismes régionaux et sous-régionaux pertinents institués d'un commun accord par les pays intéressés;

b) Encourager l'échange, librement consenti, d'expériences régionales et sous-régionales en matière de pollution atmosphérique transfrontière, notamment dans le cadre de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique

transfrontière à longue distance et du projet « Pollution de l'air dans les mégapoles d'Asie »;

c) Renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données scientifiques rigoureuses et à jour et de techniques permettant le mieux d'améliorer la qualité de l'air;

d) Promouvoir des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique et l'utilisation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et améliorer la qualité de l'air en tenant compte du fait que ces politiques peuvent contribuer de façon importante à la recherche de solutions au phénomène du changement climatique;

e) Faire en sorte que les organes internationaux compétents renforcent leur coopération, voire unissent leurs efforts, en vue de l'application d'accords multilatéraux sur l'environnement;

f) Inviter les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à envisager de ratifier la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone^P et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone^Q avec ses amendements ou d'y adhérer;

g) Appuyer les mesures visant à lutter, dans le cadre du Protocole de Montréal, contre le trafic de substances qui appauvrissent la couche d'ozone;

h) Systématiser davantage l'observation de l'atmosphère de la Terre à l'aide de satellites, de dispositifs aériens et de surveillance *in situ* et renforcer la coopération scientifique en mettant par exemple les résultats obtenus à la disposition de tous les pays, en particulier des pays en développement;

i) Soutenir, le cas échéant, les programmes internationaux de surveillance comme le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre et le Système mondial d'observation du climat;

j) Appuyer des initiatives comme le Partenariat pour des carburants et des véhicules moins polluants visant à éliminer progressivement l'usage de l'essence au plomb et s'employer à réduire la teneur des carburants en soufre, le Partenariat pour la propreté de l'air dans les locaux d'habitation et le Partenariat mondial pour la réduction des émissions de mercure par les centrales thermiques au charbon, et aider les pays qui souhaitent remplacer le méthyle tertiobutyl éther dans l'essence.

Modalités d'exécution

29. Il faut :

a) Faciliter, notamment avec le concours du secteur privé, le transfert de technologies peu coûteuses, à haut rendement énergétique et écologiquement rationnelles à des conditions favorables, y compris préférentielles, convenu d'un commun accord, afin de disposer de véhicules moins polluants fonctionnant au moyen de combustibles fossiles plus propres, de sources d'énergie renouvelables ou d'autres sources d'énergie;

^P *Recueil des Traités des Nations Unies*, vol. 1513, n° 26164.

^Q *Ibid.*, vol. 1522, n° 26369.

b) Inviter les donateurs à continuer à fournir des ressources financières lors de la prochaine reconstitution du Fonds multilatéral établi au titre du Protocole de Montréal;

c) Renforcer les capacités, les institutions et la participation du secteur privé ainsi que celle de toutes les autres parties prenantes compétentes aux travaux d'amélioration de la qualité de l'air, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers des pays en développement, surtout des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral;

d) Aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à mieux surveiller l'atmosphère, à constituer et à actualiser des inventaires des émissions, à mesurer et à évaluer l'impact de la pollution de l'air, ainsi qu'à échanger des données sur les émissions;

e) Encourager les investissements et l'établissement de partenariats en vue de la création de réseaux de transport multimodal viables moins consommateurs d'énergie;

f) Inviter les organisations internationales et les donateurs à accroître leur soutien aux pays en développement à forte pollution atmosphérique naturelle (poussières, tempêtes de sable, incendies de forêt et cendres volcaniques en particulier), notamment à renforcer leurs moyens d'alerte précoce, leurs mécanismes de surveillance et leurs dispositifs de prévention;

g) Aider à mettre au point des technologies adaptées et des mesures visant à réduire les émissions causées par la combustion et l'incinération des déchets;

h) Faciliter le transfert vers les pays en développement de technologies écologiquement rationnelles et peu onéreuses de gestion, d'élimination et de recyclage des déchets.

D. Changement climatique

30. Le changement climatique est un problème de développement durable qui se pose à l'échelle planétaire et qui a de profondes ramifications sociales, économiques et écologiques. Les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant les effets du changement climatique sur le développement durable sont une source de préoccupation. Le changement climatique touche tous les pays mais plus particulièrement peut-être les pays en développement, surtout les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement qui sont très vulnérables compte tenu de leur situation géographique, de l'insuffisance de leurs moyens et de leur capacité limitée à s'adapter à ses effets. Notant que les activités humaines concourent au changement climatique, la Commission du développement durable souligne l'urgente nécessité pour la communauté internationale de poursuivre son action dans ce sens, comme le prévoit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques^r en reconnaissant que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté sont les priorités essentielles des pays en développement. La Convention-cadre est le principal instrument qui permet de

^r A/AC.237/18 (Part. II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

relever le défi du changement climatique. Les décisions prises par la Commission du développement durable ont pour objet de compléter et d'appuyer les travaux de la Convention-cadre et de son Protocole de Kyoto mais pas faire double emploi.

31. Il faut :

a) Respecter tous les engagements et obligations prévus par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, compte tenu de tous ses principes, y compris le principe de responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives, et atteindre son objectif ultime qui est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau excluant toute perturbation entropique dangereuse du régime climatique;

b) Adoptant des stratégies axées sur le marché, exécuter des politiques volontaristes et s'appuyer sur la coopération internationale pour mettre au point et diffuser des technologies de pointe, y compris à haut rendement énergétique pour l'exploitation d'énergies renouvelables moins polluantes (hydraulique, géothermique, éolienne, solaire, hydrogène), de biocarburants et d'autres sources d'énergie qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en s'assurant notamment du concours du secteur privé;

c) Continuer à aider les pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment en leur fournissant l'assistance financière et technique nécessaire pour qu'ils puissent s'adapter aux changements climatiques et assurer leurs exigences prioritaires à cet égard;

d) Tenir compte des risques que posent les changements climatiques et de l'action des pouvoirs publics à cet égard dans la formulation de stratégies nationales de développement durable, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté;

e) Continuer à examiner la viabilité technique et économique et la rationalité écologique des technologies nouvelles et émergentes telles que le captage et le stockage du carbone et d'autres techniques de réduction des émissions provenant de combustibles fossiles;

f) Tendre vers une stratégie devant permettre à terme de réagir face aux effets du changement climatique de façon globale en favorisant une croissance économique durable, en accélérant le passage à une économie produisant moins de gaz à effet de serre, et en améliorant les capacités d'adaptation ainsi que les mesures de lutte contre les effets du changement climatique;

g) Aider les pays en développement à réduire leurs émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et assurer la gestion, la protection et le développement des puits et réservoirs de carbone en améliorant l'occupation des terres, en assurant la protection des sols, en veillant au boisement et reboisement, et en préservant les forêts;

h) Aider les pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux tels que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, à se doter de systèmes d'alerte précoce, de mécanismes de gestion des risques et de prévention des catastrophes ainsi que de dispositifs d'intervention;

i) Encourager des initiatives visant à rendre plus pertinentes, plus utiles et plus accessibles les données sur les effets de la variabilité et des changements

climatiques destinées à servir en cas d'alerte rapide et dans le cadre de la gestion des risques;

j) Intégrer les enseignements tirés des activités de réduction des risques de catastrophes dans les mesures et plans d'adaptation;

k) Aider les communautés à mieux résister aux catastrophes découlant des changements climatiques en protégeant les ressources naturelles et en préservant les écosystèmes et les services qu'ils fournissent, notamment grâce à la conservation et à la restauration des mangroves et des récifs coralliens, au reboisement et au réaménagement des parcours, ainsi qu'à la protection des zones côtières et des ressources marines, y compris les stocks de poissons, et à la gestion intégrée des ressources en eau, et continuer à appuyer les efforts à cet égard, principalement des pays en développement;

l) Renforcer les capacités et appuyer les efforts, en particulier des pays en développement, visant à intégrer la vulnérabilité dans les plans d'investissement et d'aménagement d'infrastructures.

Coopération sous-régionale, régionale et internationale

32. Il faut :

a) Accroître l'aide qu'apporte la communauté internationale à la création ou au renforcement de systèmes et de réseaux régionaux d'observation du climat, le cas échéant, en poussant les recherches menées dans le domaine de l'observation du climat, de l'établissement de modèles et de la diffusion d'informations s'y rapportant, et en renforçant les capacités des pays en développement;

b) Pour les pays qui sont parties au Protocole de Kyoto^s, accroître le soutien qu'apporte la communauté internationale au renforcement des capacités institutionnelles nationales des pays en développement, en particulier d'Afrique et des pays en transition, pour qu'ils puissent participer de manière effective, selon le cas, au Mécanisme pour un développement propre et l'application conjointe;

c) Renforcer les mécanismes actuels de financement des activités d'adaptation;

d) Renforcer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de recherche-développement et de projets de démonstration dans le domaine du changement climatique;

e) Renforcer le dialogue sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et sont également des gaz à effet de serre.

Modalités d'application

33. Il faut :

a) Encourager la mise au point, la démonstration et l'application de technologies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et transférer ces technologies vers les pays en développement, en particulier d'Afrique, les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral;

^s FCCC/CP/1997/7/Add.1.

b) Renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques et aider par le biais de la formation, notamment les pays en développement, à se doter des moyens techniques nécessaires pour faire face aux effets néfastes du changement climatique, notamment en appuyant les efforts qu'ils mènent au titre de la Convention-cadre, au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que d'autres organismes internationaux compétents et dans le cadre de partenariats bilatéraux et régionaux;

c) Continuer à forger des liens de partenariat entre pays, notamment des partenariats entre les secteurs public et privé, pour gérer les risques potentiels du changement climatique sur les pays en développement, en particulier d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés;

d) Développer le potentiel, notamment des pays en développement, et renforcer leurs institutions nationales en leur fournissant l'assistance financière et technique dont ils ont besoin en matière de suivi et d'évaluation du système Terre, et en établissant des rapports sur les variables des changements climatiques;

e) Encourager le recours à des approches participatives pour lutter contre les effets des changements climatiques, notamment des partenariats entre les secteurs public et privé et avec les communautés aux niveaux national, régional et mondial;

f) Sensibiliser tous les grands groupes, à savoir les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les autorités locales, les travailleurs et les syndicats, les milieux d'affaires et industriels, les communautés scientifiques et techniques, ainsi que les agriculteurs, au fait qu'ils doivent participer à la recherche de solutions aux problèmes des changements climatiques en ce sens que leurs effets touchent tous les secteurs de la société;

g) Impliquer les femmes dans tous les aspects de la prise de décisions en matière d'élaboration et d'application de politiques relatives au changement climatique;

h) Apprécier et appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

E. Interdépendance et questions intersectorielles, notamment les moyens de mise en œuvre

34. Une approche intégrée des quatre questions thématiques prenant en considération de façon équilibrée les piliers du développement durable que sont l'économie, la société et l'environnement accroîtrait l'efficacité, ferait évoluer les modes de vie et contribuerait à la concrétisation de solutions et d'actions complémentaires. Les questions intersectorielles doivent être intégrées aux orientations, programmes et activités de coopération pour le développement, notamment par une participation accrue de la population – et plus particulièrement des femmes – à la prise de décision. Les moyens de mise en œuvre jouent un rôle stratégique dans le passage des engagements à l'action.

35. Il faut :

a) Faire en sorte que les stratégies nationales pour le développement durable, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les plans et cadres d'action nationaux pour le développement comportent des plans et des politiques relatifs à l'énergie, à l'industrie, à la pollution atmosphérique/à l'atmosphère et aux changements climatiques, selon qu'il conviendra;

b) Appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales pour le développement durable et des initiatives visant à partager les données d'expérience et les meilleures pratiques, et examiner ces stratégies à titre volontaire;

c) Renforcer les pratiques de bonne gouvernance à tous les niveaux, dans le secteur public comme dans le secteur privé, afin que les travaux pour le développement durable dans les quatre domaines thématiques puissent avancer;

d) Appliquer pleinement le partenariat mondial pour le développement et renforcer l'élan suscité par le Sommet mondial de 2005 afin de rendre opérationnels et de mettre en œuvre, à tous les niveaux, les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies;

e) Promouvoir la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, ainsi que la coopération régionale et sous-régionale, avec l'appui des organismes internationaux;

f) Établir des partenariats volontaires à tous les niveaux et faire participer les parties prenantes intéressées, telles que les grands groupes et les institutions, au règlement des problèmes de mise en œuvre dans ce groupe thématique;

g) Faire participer plus activement le secteur privé à la mise en œuvre, notamment par la création d'un environnement facilitant l'investissement, les flux financiers internationaux privés et les partenariats entre les secteurs public et privé;

h) Améliorer l'accès des pays en développement aux sources de financement et d'investissement afin de leur permettre d'appliquer le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment en augmentant l'aide publique au développement, en favorisant le commerce international en tant que moteur du développement, en assurant le transfert de technologies à des conditions convenues, en augmentant des flux d'investissement et en accordant des allègements de dette, selon les cas;

i) Parvenir à la stabilité sur le plan macroéconomique et à une croissance durable, notamment par une gestion efficace des finances publiques, et veiller à ce que l'aide au développement soit utilisée pour renforcer les capacités nationales;

j) Contribuer à l'accroissement des flux d'investissements étrangers directs, afin de favoriser le développement durable des pays en développement et leur donner les moyens de tirer de plus grands bénéfices de ce type d'investissement;

k) Prier les mécanismes de financement multilatéraux tels que le Fonds pour l'environnement mondial d'assurer un meilleur accès aux pays en développement, notamment en simplifiant et en rationalisant les règles et les procédures en matière d'établissement de rapports, ce qui permettra de réduire les coûts de transaction qui y sont associés;

l) Mobiliser des ressources financières afin d'aider les pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à appliquer des stratégies nationales de développement durable;

m) Encourager l'évaluation stratégique environnementale des plans et des programmes lorsque c'est faisable et indiqué;

n) Veiller à ce que les politiques commerciales et d'investissement soient non discriminatoires et structurées de manière à développer les capacités techniques des pays en développement et en transition;

o) Œuvrer pour que le Cycle de négociations de Doha pour le développement, soit mené à bien rapidement et pour que les textes qui en seront issus soient axés sur le développement;

p) Encourager le renforcement des capacités de tous les départements et ministères en matière de planification intégrée et de coordination de l'élaboration des politiques relatives au développement durable, afin de favoriser la cohérence des politiques, en particulier dans les pays en développement;

q) Promouvoir le renforcement des capacités techniques et le développement du savoir-faire, notamment en appuyant les institutions financières multilatérales et la collaboration dans les domaines de la recherche et du développement entre pays industrialisés et pays en développement, en mettant l'accent sur le potentiel en ressources naturelles des pays en développement;

r) Faire progresser la mise en œuvre intégrale du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et l'appuyer financièrement^t;

s) Améliorer la compréhension des interactions entre les aspects social, économique et écologique de certains modes de vie et comportements individuels, en introduisant des enseignements favorisant l'instauration d'un développement durable dans les programmes scolaires officiels et en promouvant un apprentissage permanent dans les établissements scolaires, non scolaires et non traditionnels, dans les organisations non gouvernementales et sur le lieu de travail, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)^u et en rappelant l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement visant à rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015;

t) Prendre en compte les problèmes de santé, y compris ceux des populations les plus vulnérables, dans les stratégies, les politiques et les programmes d'élimination de la pauvreté et de développement durable;

u) Valoriser et utiliser, selon qu'il conviendra, les connaissances et l'expérience des neuf grands groupes définis dans Action 21, dont les contributions et la participation effectives aux processus de prise de décisions concernant le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi qu'à son application, sont nécessaires;

v) Promouvoir, faciliter et financer, selon qu'il conviendra, l'accès et la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de

^t Adopté par le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement à sa vingt-troisième session, tenue à Nairobi (Kenya), du 21 au 25 février 2005.

^u Résolution 57/254 de l'Assemblée générale.

l'environnement et des savoir-faire connexes, en particulier dans les pays en développement et en transition, à favorables, y compris concessionnelles et préférentielles, convenues de commun accord et conformément aux dispositions du chapitre 34 du Programme Action 21;

w) Accroître l'investissement public et privé dans la recherche et le développement et renforcer la coopération technique, y compris la collaboration pour la recherche-développement, portant sur les technologies importantes en vue de la réalisation des objectifs établis dans tous les domaines sur lesquels était centrée la quinzième session de la Commission du développement durable;

x) Soutenir, par une assistance technique et financière, le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays en développement, notamment en assurant la promotion des centres d'excellence et des « universités virtuelles » actuels ou en créant de nouveaux;

y) Souligner qu'il est important de modifier les modes de consommation et de production non viables et, à cette fin, soutenir pleinement le Processus de Marrakech et les groupes de travail connexes, y compris le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables;

z) Renforcer le souci de l'égalité des sexes dans tous les domaines du développement durable, en réaffirmant qu'il est important de renforcer le pouvoir d'action des femmes dans le cadre du développement, de les faire participer pleinement aux prises de décisions et d'accroître leur participation au développement commercial et industriel, notamment par le microfinancement, l'éducation et le renforcement des capacités;

aa) Améliorer l'information nationale et régionale et les services de statistique et d'analyse utiles pour les politiques et les programmes de développement durable, y compris les données ventilées par sexe, par âge et en fonction d'autres facteurs, et encourager les donateurs à fournir un appui financier et technique aux pays en développement afin de renforcer leur capacité de ces derniers à formuler des politiques et à exécuter des programmes pour le développement durable, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 129 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

**Suivi et poursuite de l'application de la Stratégie
de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre
du Programme d'action pour le développement durable
des petits États insulaires en développement**

36. Il faut :

a) Concrétiser pleinement et véritablement les engagements, les programmes et les objectifs issus du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade)^v et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du

^v *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement^w;

b) Promouvoir des initiatives de partenariat fidèles au rôle et à la mission de la Commission du développement durable et en étudier la mise en œuvre, en accord avec la Stratégie de Maurice, aux échelons international, régional et national, pour favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement;

c) Encourager les organismes concernés du système des Nations Unies à continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'incorporer la Stratégie de Maurice dans leur programme de travail afin qu'ils prennent conscience des besoins particuliers des petits États insulaires en développement et agissent en conséquence;

d) Demander instamment aux donateurs et aux institutions et mécanismes financiers d'envisager de simplifier et de faciliter l'accès des petits États insulaires en développement aux ressources financières, en prenant en considération leur taille relativement réduite, leur capacité restreinte d'élaborer des propositions de projets et leurs capacités d'absorption en matière de mise en œuvre.

Afrique

37. Il faut :

a) Encourager l'adoption de mesures prioritaires en faveur des pays africains, telles que la fourniture de services énergétiques abordables et écologiquement rationnels, le développement d'infrastructures, l'atténuation de la pollution atmosphérique et le renforcement des capacités de collecte de données et d'observation, ainsi que l'adaptation de ces pays aux changements climatiques, dont les sécheresses et la désertification;

b) Accroître l'assistance et les ressources financières et techniques à l'appui de l'exécution des programmes d'action convenus concernant l'Afrique et de leur application régionale, notamment en vue des objectifs établis par le Forum africain de ministres de l'énergie et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique^x;

c) Aider les pays africains à exécuter des plans portant sur la science et la technique, la réduction des risques de catastrophe et le développement de l'énergie hydroélectrique.

Examen et suivi

38. L'examen et le suivi des progrès réalisés dans l'application des décisions adoptées par la Commission du développement durable à sa quinzième session feront l'objet de sessions d'un ou de deux jours en 2010 et en 2014.

^w *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

^x A/57/304, annexe.

* Pour le compte rendu du débat, voir les paragraphes 1 et 2 du chapitre III.

Décision 15/1
Projet de programme de travail de la Division
du développement durable du Département des affaires
économiques et sociales pour l'exercice biennal 2008-2009*

2. À sa douzième séance, le 11 mai 2007, la Commission a décidé de prendre note du projet de programme de travail de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.17/2007/10).

Chapitre II

Module thématique du cycle d'application 2006/07 (session d'examen) : a) l'énergie au service du développement durable; b) développement industriel; c) pollution atmosphérique/atmosphère; d) changements climatiques

1. La Commission a examiné le point 3 à ses 2^e à 12^e séances, tenues du 30 avril au 2 mai et du 9 au 11 mai 2007.
2. À sa 2^e séance, le 30 avril 2007, la Commission a entendu des déclarations générales des représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, du Soudan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe africain), d'Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Communauté des Caraïbes) et de la Suisse.
3. À sa 3^e séance, le 30 avril 2007, la Commission a également entendu des déclarations générales des observateurs de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires) et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Forum des îles du Pacifique).
4. À la 2^e séance, le 30 avril 2007, les participants suivants ont fait des exposés sur les résultats des activités et manifestations intersessions : Elfriede-Anna More (Autriche) sur la sixième réunion du Forum mondial sur l'énergie durable : « Africa is energizing itself » (l'Afrique pourvoit elle-même à ses besoins énergétiques), tenue à Vienne (Autriche) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006; Jiro Koderia (Japon) sur la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, Conférence ministérielle sur l'énergie et l'environnement pour le développement durable tenue à Nairobi (Kenya) les 22 et 23 mars 2007; Anne Kari Hansen Ovind (Norvège) sur les Partenariats pour le développement durable : Conférence d'Oslo sur la bonne gouvernance et la responsabilité sociale et environnementale, tenue à Oslo (Norvège) du 28 au 30 mars 2007; Ellen von Zitzewitz (Allemagne) sur la Conférence ministérielle sous l'égide de la présidence allemande de l'Union européenne sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique : politiques novatrices et instruments de financement pour les voisins du sud et de l'est de l'Union européenne, tenue à Berlin (Allemagne) le 19 avril 2007; et Connie Hedegaard (Danemark) sur la troisième Réunion des ministres de l'environnement d'Asie et d'Europe (ASEM), tenue à Copenhague (Danemark) du 24 au 26 avril 2007.
5. À la même séance, le Vice-Président de la Commission, Alain Edouard Traoré (Burkina Faso), a présenté le rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale de la quinzième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2007/9).

6. À la même séance également, la Commission a tenu des débats avec les grands groupes et des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : femmes; enfants et jeunes; peuples autochtones; organisations non gouvernementales; autorités locales; travailleurs et syndicats; commerce et industrie, communauté scientifique et technologique; et agriculteurs.
7. À la 2^e séance, des représentants des pays ci-après ont pris part aux débats avec les grands groupes : Italie, Suisse, Brésil, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Inde, Pays-Bas, Suède, France, Argentine, Belgique, Afrique du Sud, Canada et Pakistan.
8. À la 3^e séance, le 30 avril 2007, la Vice-Présidente, Frances Lisson (Australie), a résumé le débat avec les grands groupes.
9. À la même séance, la Commission a tenu des débats sur les perspectives régionales et a entendu des exposés des participants suivants : Josue Dione, Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Emmanuel Nzabanita, Banque africaine de développement, au nom de la région africaine; Rae Kwon Chung, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Brent Dark, Banque asiatique de développement, au nom de la région de l'Asie et du Pacifique; Kaj Barlund, Commission économique pour l'Europe (CEE) et Jean-Christophe Fuego, Office fédéral suisse de l'énergie, au nom de la région Europe et Amérique du Nord; Joseluis Samaniego, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et Racquel Herrera, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au nom de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; et Anhar Hegazi, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et Fouad Shaker, Union des banques arabes, au nom de la région de l'Asie occidentale.
10. À la même séance également, les délégations ci-après ont pris part aux débats sur les perspectives régionales : Côte d'Ivoire, Zimbabwe, Sénégal, Japon, Arabie saoudite, République islamique d'Iran, États-Unis d'Amérique, Chili, République bolivarienne du Venezuela, Argentine, Équateur, Jordanie et Égypte ainsi que l'observateur de la Palestine.
11. À la 3^e séance, les grands groupes ci-après ont pris part aux débats sur les perspectives régionales : organisations gouvernementales; peuples autochtones; travailleurs et syndicats; communauté scientifique et technologique; et agriculteurs.
12. À la même séance également, la Vice-Présidente (Australie) a résumé les débats sur les perspectives régionales.
13. À sa 4^e séance, le 1^{er} mai 2007, la Commission a tenu des débats parallèles sur les thèmes de l'énergie au service du développement durable et la pollution atmosphérique/atmosphère, présidés par les Vice-Présidents Frances Lisson (Australie) et Alain Edouard Traoré (Burkina Faso).
14. À la même séance, au cours du débat sur l'énergie au service du développement durable, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Canada, d'Israël, du Kazakhstan, des États-Unis d'Amérique, du Koweït, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, de la Chine,

de l'Arabie Saoudite, du Mexique, de l'Australie, de l'Indonésie, du Zimbabwe, du Brésil, du Chili, du Ghana et du Qatar, ainsi que par les observateurs de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Islande, du Japon, de l'Inde, des États fédérés de Micronésie, des Îles Salomon, de la Suisse, de la Barbade, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Norvège, de Tonga, de l'Afrique du Sud, du Costa Rica, de Tuvalu, de l'Argentine et de l'Égypte.

15. À sa 6^e séance (parallèle), le 2 mai 2007, la Commission a poursuivi son débat sur l'énergie au service du développement durable présidé par la Vice-Présidente (Australie).

16. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Pakistan, du Burkina Faso, de l'Arabie saoudite et du Sénégal, ainsi que par les observateurs de Fidji, de Samoa, de Nauru, de la Jordanie, de l'Azerbaïdjan, du Danemark, du Kenya, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Turquie, du Botswana, du Bangladesh, de la Malaisie, du Burundi, du Bénin, des Pays-Bas, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Oman.

17. À la même séance également, une déclaration a été faite par l'observateur de la Palestine.

18. À la 6^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations intergouvernementales suivantes : Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole et Commission européenne.

19. À la même séance également, une déclaration a été faite par le représentant du Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat).

20. À la 6^e séance, les représentants des grands groupes ci-après ont fait des déclarations : travailleurs et syndicats; communauté scientifique et technologique; enfants et jeunes; femmes; commerce et industrie; organisations non gouvernementales et agriculteurs.

21. À la 4^e séance (parallèle), le 1^{er} mai 2007, lors du débat sur la pollution atmosphérique/atmosphère, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, d'Israël, de la Chine, de la République de Corée, de l'Indonésie, du Mexique, de l'Australie, de l'Arabie saoudite, du Qatar, de la République islamique d'Iran et du Sénégal ainsi que par les observateurs des Îles Salomon (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), du Costa Rica, de la Jordanie, de la Turquie, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de la Malaisie, de la Jamaïque, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Forum des îles du Pacifique), d'Oman et du Botswana.

22. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : femmes; travailleurs et syndicats; commerce et industrie;

communauté scientifique et technologique; organisations non gouvernementales; agriculteurs; et enfants et jeunes.

23. À la même séance également, le Vice-Président (Burkina Faso) a résumé les principaux points soulevés lors du débat sur la pollution atmosphérique/atmosphère.

24. À sa 5^e séance, le 1^{er} mai 2007, la Commission a tenu des débats interactifs parallèles sur les thèmes du développement industriel et des changements climatiques, qui ont été respectivement présidés par les Vice-Présidents Jiří Hlaváček (République tchèque) et Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil).

25. À la même séance, lors du débat sur le développement industriel, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, du Canada, d'Israël, du Qatar, de la Chine, du Mexique, du Sénégal, de la République de Corée et de l'Australie ainsi que par les observateurs de Fidji (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), de l'Afrique du Sud, des Palaos, de la Jordanie, du Japon, de la Suisse, de la Norvège, de l'Inde, de la Jamaïque, de l'Indonésie et du Kenya.

26. À la même séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fait une déclaration.

27. À la 5^e séance, les représentants des grands groupes ci-après ont fait des déclarations : travailleurs et syndicats; communauté scientifique et technologique; femmes; commerce et industrie; enfants et jeunes; agriculteurs et organisations non gouvernementales.

28. À la même séance, le Vice-Président (République tchèque) a résumé les principaux points soulevés durant le débat sur le développement industriel.

29. À la 5^e séance (parallèle), le 1^{er} mai 2007, lors du débat sur les changements climatiques, une déclaration a été faite par Bagher Asadi (République islamique d'Iran) en sa qualité de président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

30. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des Maldives (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, d'Israël, du Mexique, du Zimbabwe, du Brésil, de la République unie de Tanzanie, de l'Australie, du Canada, de la Chine, de la République islamique d'Iran, du Ghana, de l'Arabie saoudite et du Sénégal, ainsi que par les observateurs des États fédérés de Micronésie, du Costa Rica, de la Suisse, du Japon, de l'Afrique du Sud, des Palaos, d'Islande, du Bangladesh, de l'Inde, du Guatemala, des Îles Salomon, de la Jordanie, de l'Égypte, de Fidji, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Norvège, des Îles Marshall et de l'Argentine.

31. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : agriculteurs; commerce et industrie; organisations non gouvernementales; et travailleurs et syndicats.
32. À la 6^e séance (parallèle), le 2 mai 2007, la Commission a poursuivi son débat sur les changements climatiques, présidé par le Vice-Président (Burkina Faso).
33. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant d'ONU-Habitat.
34. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : femmes; communauté scientifique et technologique; et enfants et jeunes.
35. À sa 7^e séance, le 2 mai, la Commission a tenu un débat sur les liens entre les thèmes de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique/atmosphère et des changements climatiques ainsi que sur les questions communes à ces divers thèmes, y compris les moyens de mise en œuvre.
36. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), d'Israël, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, du Canada, de Cuba, de la République de Corée, du Mexique, de l'Italie, et du Chili ainsi que par les observateurs de la Grenade (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires), de Tonga, de la Suisse, du Japon, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, des Îles Salomon et de la Suède.
37. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT).
38. À la 7^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : organisations non gouvernementales; femmes; travailleurs et syndicats; communauté scientifique et technologique; commerce et industrie; agriculteurs; et enfants et jeunes.
39. À la même séance, le Vice-Président (République tchèque) a résumé les principaux points soulevés lors du débat.

Débat de haut niveau

40. La Commission a tenu un débat de haut niveau du 9 au 11 mai 2007.
41. À la 7^e séance, le 9 mai 2007, le Président a ouvert le débat de haut niveau.
42. À la même séance, le Secrétaire général a pris la parole devant la Commission.
43. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration de Gro Harlem Brundtland, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les changements climatiques.
44. Lors de la 7^e à la 11^e séances, du 9 au 11 mai 2007, des ministres et d'autres représentants de haut niveau ont fait des déclarations sur le thème « concrétiser les engagements, réunir les efforts dans le cadre d'un partenariat ».

45. À sa 7^e séance, le 9 mai 2007, la Commission a tenu un débat ministériel et des déclarations officielles ont été faites par Malik Amin Aslam, Ministre d'État pour l'environnement (Pakistan) (on nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine); Sigmar Gabriel, Ministre de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire (Allemagne) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne); Angus Friday (Grenade) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Alliance des petits États insulaires); Martin Bursik, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement (République tchèque); Georgette Koko, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement, de la protection de la nature et des villes (Gabon); Jacqueline Cramer, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire (Pays-Bas); Paula Dobriansky, Sous-Secrétaire d'État à la démocratie et aux affaires mondiales (États-Unis); Lee Chi-Beom, Ministre de l'environnement (République de Corée); Mohammed Saeed Al-Kindi, Ministre de l'eau et de l'environnement (Émirats arabes unis); Fernando Tudela-Abad, Vice-Ministre de la planification et des politiques environnementales (Mexique); Du Ying, Vice-Président de la Commission du développement national et de la réforme (Chine); Onkokeme Mokaila, Ministre de l'environnement, de la faune et du tourisme (Botswana); Paavo Väyrynen, Ministre du commerce extérieur et du développement (Finlande); Kasem Snidvongs, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement (Thaïlande); Andreas Carlgren, Ministre de l'environnement (Suède); Jaanus Tamkivi, Ministre de l'environnement (Estonie); Alfonso Pecoraro Scanio, Ministre de l'environnement, des terres et des mers (Italie); Alzhan Braliev, Vice-Ministre chargé de la protection de l'environnement (Kazakhstan); Hassan Ahmed El Desouky Younes, Ministre de l'énergie et de l'électricité (Égypte); Mamadou Lamine Ba, Ministre de la planification, du développement durable et de la coopération internationale (Sénégal); Prince Ibn Naser Ibn Abdul Aziz Al-Saud, Président général, Agence pour la météorologie et la protection de l'environnement (Arabie saoudite); Nikola Ruzinski, Secrétaire d'État à l'environnement (Croatie); et Humberto Rosa, Secrétaire d'État à l'environnement (Portugal).

46. À la 8^e séance, le 9 mai 2007, le débat ministériel s'est poursuivi et des déclarations officielles ont été faites par Josef Pröll, Ministre de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de la gestion de l'eau (Autriche); Monyane Moleleki, Ministre des ressources naturelles (Lesotho); Ian Pearson, Ministre d'État, Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Stavros Dimas, Commissaire européen à l'environnement; Elizabeth Thompson, Ministre de l'énergie et de l'environnement (Barbade); Erik Solheim, Ministre du développement international (Norvège); Raimonds Vejonis, Ministre de l'environnement (Lettonie); Norinov Djamshed, Ministre adjoint des finances (Tadjikistan); Jordan Dardov, Ministre adjoint de l'environnement et de l'eau (Bulgarie); El Mostafa Sahel, Représentant permanent (Maroc); Shay Avital, Directeur général, Ministère de la protection de l'environnement (Israël); Abdullah Al-Murad, Représentant permanent (Koweït); Mitja Bricelj, Secrétaire d'État, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire (Slovénie); Mark J. Mwandosya, Ministre d'État à l'environnement (République de Tanzanie); et Nguyen Bich Dat, Ministre adjoint, Ministère de la planification et des investissements (Viet Nam).

47. À sa 9^e séance, le 10 mai 2007, la Commission a tenu un débat avec des représentants de haut niveau des organismes des Nations Unies, des commissions régionales, des institutions spécialisées et des institutions de Bretton Woods.

48. À la même séance, des déclarations ont été faites par Anna Kajumulo Tibaijuka, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Habitat; Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Kandeh Yumkella, Directeur général de l'ONUDI; Monique Barbut, Administratrice et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); José Luis Machinea, Secrétaire exécutif de la CEPALC; Katherine Sierra, Vice-Présidente et chef du Réseau du développement durable de la Banque mondiale; Ad Melkert, Secrétaire général adjoint et Administrateur associé du PNUD; Suleiman J. Al-Herbish, Directeur général du Fonds pour le développement international de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole); Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique; Abdulla Salem El Badri, Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP); Gregoire de Kalbermatten, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Halldor Thorgeirsson, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; David Harcharik, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Anarfi Asamoah-Baah, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la santé; Arne Walther, Ambassadeur et Secrétaire général du Forum international sur l'énergie; John Began, Directeur adjoint de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); et Neil Hirst, Directeur de la recherche-développement à des fins techniques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

49. À la même séance, également, une déclaration a été faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

50. À la 9^e séance, des déclarations ont été faites par le représentant de la CNUCED et par Vesile Kulaçoğlu, Directeur de la Division du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du commerce.

51. À la même séance, le débat ministériel s'est poursuivi et des déclarations officielles ont été faites par Come Zouomara, Ministre des affaires étrangères (République centrafricaine); Francis D. Nhema, Ministre de l'environnement et du tourisme (Zimbabwe); van Schalkwyk, Ministre de l'environnement et du tourisme (Afrique du Sud); David Parker, Ministre de l'énergie (Nouvelle-Zélande); Toshiro Kojima, Vice-Ministre des affaires environnementales mondiales, Ministère de l'environnement (Japon); Ola Alterå, Secrétaire d'État à l'énergie (Suède); Tan Yong Soon, Secrétaire permanent du Ministère de l'environnement et des ressources en eau (Singapour); Tom O'Mahony, Sous-Secrétaire, Division de l'environnement, Département de l'environnement, du patrimoine et des administrations locales (Irlande); Prodipto Ghosh, Vice-Ministre de l'environnement (Inde); Constantin Mihailescu, Ministre de l'écologie et des ressources naturelles (Moldova); Baki Ilkin, Représentant permanent (Turquie); Muhammad Ali Sorcar, Représentant permanent par intérim (Bangladesh); Stavros Dimas, Commissaire européen à l'environnement, Commission européenne.

52. À sa 10^e séance, le 10 mai 2007, la Commission a poursuivi son débat ministériel et des déclarations ont été faites par Connie Hedegaard, Ministre de l'environnement (Danemark); Chekib Khelil, Ministre de l'énergie et des mines

(Algérie); Mok Mareth, Ministre d'État à l'environnement (Cambodge); Xingwana, Ministre de l'agriculture et des affaires foncières (Afrique du Sud); Abraham Dwuma Odoom, Ministre adjoint chargé des administrations locales, du développement rural et de l'environnement (Ghana); Agnieszka Bolesta, Ministre adjointe de l'environnement, Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'environnement (Pologne); Tatyana Starchenko, Ministre adjointe de l'économie (Biélarus); Alfadhl bin Mohammed bin Ahmed Al-Harthy, Sous-Secrétaire aux affaires de développement, Ministère de l'économie nationale (Oman); Margarita Songco, Directrice générale adjointe, Autorité nationale de développement économique (Philippines); Augustin Frederik Kodock, Ministre d'État, Ministère de la planification, de la programmation et du développement régional (Cameroun); Ronaldo Mota Sardenberg, Représentant permanent (Brésil); Johan Verbeke, Représentant permanent (Belgique); Hjalmar Hannesson, Représentant permanent (Islande); Maria de Fatima Lima da Veiga, Représentante permanente (Cap-Vert); Ali Hachani, Représentant permanent (Tunisie); M^{gr} Celestino Migliore, Nonce apostolique et Observateur permanent du Saint-Siège; Luca Dall'Oglio, Observateur permanent de l'Organisation internationale pour les migrations; Kathy Sierra, Vice-Présidente du développement durable de la Banque mondiale; et David Edwards, Directeur de la Division de la coopération technique de l'Organisation maritime internationale.

53. À la même séance, la Commission a tenu un débat avec des grands groupes au cours duquel des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : agriculteurs; communauté scientifique et technologique; commerce et industrie; travailleurs et syndicats; autorités locales; organisations non gouvernementales; peuples autochtones; enfants et jeunes; et femmes.

54. À cette même séance, des déclarations ont été faites par les représentants d'Israël, de la Norvège, du Cameroun, du Qatar et des Pays-Bas.

55. À la 10^e séance, une déclaration a été faite par l'observateur du Saint-Siège.

56. À la même séance, le Président a fait une déclaration.

57. À sa 11^e séance, le 11 mai 2007, la Commission a poursuivi son débat ministériel et des déclarations officielles ont été faites par Siosaia Ma'Ulupekotofa Tuita, Ministre des terres, des relevés, des ressources naturelles et de l'environnement (Tonga) (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Forum des petits États insulaires en développement du Pacifique); Mayra Janeth Mejía del Cid, Ministre des ressources naturelles et de l'environnement (Honduras); Herman Tuyaga, Ministre de l'énergie et des mines (Burundi); Anil Kumar Bachoo, Ministre de l'environnement et du développement national (Maurice); Laurent Sedogo, Ministre de l'environnement et du cadre de vie (Burkina Faso); Ibrahim M. Sesay, Ministre du développement et de la planification économique (Sierra Leone); Daniel Ahizi Aka, Ministre de l'environnement, de l'eau et des forêts (Côte d'Ivoire); Jean-Pierre Babatounde, Ministre de l'environnement et de la protection de la nature (Bénin); Abdul-Rahman Fadhle Al-Eryani, Ministre de l'eau et de l'environnement (Yémen); Juan Mario Dary, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Guatemala); Henock Ya Kasita, Ministre adjoint des mines et de l'énergie (Namibie); Salvador Mamburete, Ministre de l'énergie (Mozambique); Francis K. Butagira, Représentant permanent et Président du Forum des ministres de l'énergie en Afrique (Ouganda); Gregoroy A. Rusland, Ministre des ressources naturelles (Suriname); Poseci Bune, Ministre des

services publics, des entreprises publiques et de la réforme du secteur public (Fidji); Federico González, Vice-Ministre des affaires étrangères (Paraguay); Graciano Domingos, Ministre adjoint des affaires urbaines et environnementales (Angola); Ernest Malenga, Ministre adjoint des mines, de l'énergie et des ressources naturelles (Malawi); Davood Manzour, Ministre adjoint par intérim de l'énergie (République islamique d'Iran); Mahmoud S. Assidik Elfallah, Secrétaire du Comité populaire de l'autorité générale de l'environnement (Jamahiriya arabe libyenne); K. Pulikovsky, Président du Service de supervision environnementale, industrielle et nucléaire (Fédération de Russie); Devon Rowe, Secrétaire permanent du Ministère des administrations locales et de l'environnement (Jamaïque); Arturo Gonzalo Aizpiri, Secrétaire général pour la prévention de la pollution et des changements climatiques, Ministère de l'environnement (Espagne); Saadeldin Ibrahim, Secrétaire général du Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles (Soudan); Posh Raj Pandey, membre de la Commission nationale de planification (Népal); Navin Chandarpal, Conseiller auprès du Président (Guyana); Rodrigo Malmierca Díaz, Ambassadeur et Représentant permanent (Cuba); Z. D. Muburi-Muita, Représentant permanent (Kenya); Thomas Kolly, chef de la Division des affaires internationales, Office fédéral de l'environnement (Suisse); Claudia Blum, Représentante permanente et chef de délégation (Colombie); Helen Beck, Conseillère (Îles Salomon); Bashar Al Ja'fari, Représentant permanent (République arabe syrienne); Ammar Hijazi, Premier Secrétaire, Mission permanente d'observation de la Palestine; Adiyatwidi Adiwoso Asmady, Représentante permanente adjointe (Indonésie); et Peter Poschen-Eiche, spécialiste, Département des politiques d'intégration, BIT.

Mesures prises par la Commission

Choix politiques et mesures pratiques pour accélérer la mise en œuvre concernant l'énergie au service du développement durable; le développement industriel; la pollution atmosphérique/atmosphère et les changements climatiques

58. À la 12^e séance, le 11 mai 2007, le Vice-Président (Brésil) a présenté le projet de document final qui figurait dans un document officieux distribué uniquement en anglais.

59. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, du Mexique et du Canada.

60. À la même séance, le Vice-Président (Brésil) a annoncé que, puisqu'il n'y avait pas d'accord sur le projet de document final, le Président établirait un résumé des débats de la Commission (voir chap. I, sect. B).

Session directive

A. Déclarations liminaires

61. En ouverture de la session directive, le Président de la Commission, Abdullah bin Hamad Al-Attiah, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'énergie et de

l'industrie du Qatar, a déclaré que la Commission devait absolument analyser les questions thématiques ainsi que sa responsabilité historique et les possibilités d'action si elle voulait que les choses progressent. Selon lui, aucun autre organe intergouvernemental que la Commission du développement durable n'était mieux à même de relever ce formidable défi.

62. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a souligné que les questions de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques étaient interdépendantes. Il a insisté sur le fait que l'application des décisions convenues nécessitait des ressources financières et autres. Faisant remarquer que la quinzième session de la Commission marquait les 20 ans de la parution de *Notre avenir à tous*, qui donnait la définition du concept du développement durable, il a dit attendre avec impatience la participation du principal auteur de ce rapport, Gro Harlem Brundtland, au débat de haut niveau.

B. Comptes rendus des réunions intersessions

63. Après les déclarations liminaires, la Commission a entendu des comptes rendus des nombreuses réunions intersessions.

64. Le représentant de l'Autriche a rendu compte de la 6^e séance du Forum mondial sur l'énergie durable, tenue à Vienne du 29 novembre au 1^{er} décembre 2006. Elle était consacrée uniquement à l'Afrique et avait pour thème « L'Afrique s'active ».

65. Le représentant du Japon a rendu compte de l'issue de la Conférence ministérielle sur l'énergie et l'environnement pour un développement durable de la CITDA (Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique), qui a eu lieu à Nairobi les 22 et 23 mars 2007. Trois lignes d'action avaient été arrêtées : appropriation, promotion de la coopération régionale et consolidation des partenariats.

66. Le représentant de la Norvège a rendu compte de la Conférence d'Oslo sur la bonne gouvernance et la responsabilité sociale, tenue sur le thème « Partenariats pour un développement durable », à Oslo, du 28 au 30 mars 2007. Le document final de la Conférence, intitulé *The Oslo Agenda for Change*, a été transmis à la Commission pour examen.

67. Le représentant de l'Allemagne a présenté le résumé et les conclusions de la conférence ministérielle, organisée par la présidence allemande de l'Union européenne sur le thème « Énergie renouvelable et efficacité énergétique : Politiques novatrices et instruments de financement pour les États du Sud et de l'Est voisins de l'Union européenne », à Berlin, le 19 avril 2007.

68. Le représentant du Danemark a rendu compte de la troisième réunion Asie-Europe des ministres de l'environnement, qui s'est tenue à Copenhague du 24 au 26 avril 2007. Les ministres ont notamment appelé au renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Asie et l'Europe sur les questions relatives à l'environnement, y compris les changements climatiques et l'énergie durable.

C. Dialogue multipartite

69. La Commission a organisé, comme à l'accoutumée, un débat avec les grands groupes dans le cadre de ses travaux officiels. Ce débat a eu lieu le 30 avril 2007, avec la participation des représentants des femmes, des enfants et des jeunes, des populations autochtones, des organisations non gouvernementales, des autorités locales, des travailleurs et des syndicats, du commerce et de l'industrie, des milieux scientifiques et technologiques et des agriculteurs. Les grands groupes ont pu à cette occasion discuter de leurs priorités et des mesures et actions concrètes à prendre pour progresser sur les quatre questions thématiques.

70. Les gouvernements et les grands groupes ont réaffirmé qu'il fallait absolument associer toutes les parties prenantes à la tâche à l'échelon local, national et international, et beaucoup se sont dits prêts à travailler ensemble, en partenariat. Les gouvernements se sont félicités de la contribution des grands groupes et ont souhaité qu'ils continuent de participer activement aux travaux de la Commission du développement durable.

71. Pour beaucoup de gouvernements, l'une des premières priorités était la prise en compte systématique du problème des inégalités entre les deux sexes dans les décisions. L'accès à des services et des technologies énergétiques modernes devait être prévu dans toute stratégie nationale de développement durable; la décentralisation de la production de l'électricité et la mise en place des services énergétiques se sont imposées comme les voies à suivre. Les solutions qui se sont dégagées au cours du débat étaient le renforcement des capacités et la formation technique des femmes ainsi que le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes; la participation des femmes aux politiques et programmes énergétiques nationaux; et l'investissement dans l'infrastructure énergétique qui répond aux besoins des femmes.

72. Des vues divergentes ont été exprimées au sujet des diverses solutions énergétiques, certains préconisant d'abandonner progressivement les systèmes utilisant des combustibles fossiles en faveur de technologies énergétiques durables et de créer des marchés de l'énergie durable. Plusieurs intervenants ont plaidé pour le développement des biocarburants et de l'hydroélectricité, alors que d'autres ont jugé qu'il fallait envisager toutes les solutions, en fonction des ressources naturelles existantes, de la répartition de la population et de la situation économique. Beaucoup ont mis en avant les initiatives entreprises au niveau local pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, encourager l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, mettre au point des combustibles de substitution et financer les transports en commun.

73. La révolution énergétique mondiale était un impératif pour le développement industriel, et l'emploi le fondement. Les lieux de travail devraient être mis à profit pour modifier les modes de production et de consommation. La Commission pourrait proposer des mesures visant à stimuler et à maintenir la croissance industrielle ainsi qu'à créer de nouveaux marchés pour l'énergie renouvelable, l'accent devant être mis sur la création d'emplois corrects, l'importance de la responsabilité sociale des entreprises et leur obligation d'assumer les conséquences sociales et environnementales. Le commerce et l'industrie durables requerraient des marchés ouverts, la libéralisation du commerce et la protection des investissements, des institutions solides et une bonne gestion publique, la protection des droits de

l'homme, l'application de règlements fondés sur des données scientifiques et axés sur les risques, la protection de la propriété intellectuelle et le devoir de diligence.

74. La Commission du développement durable devrait définir les mesures concrètes pour faire en sorte que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à l'évolution du climat soient prévues dans les politiques de développement durable, développer les recherches sur les conséquences régionales des changements climatiques, consolider les systèmes d'observation mondiaux et inscrire le développement durable au programme scolaire. L'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique a été jugée digne d'être reproduite dans d'autres régions car elle associait les populations autochtones et locales et prenait en compte leur système de connaissances, leur culture et leurs valeurs. Il conviendrait de répondre aux besoins particuliers des petits exploitants agricoles en créant des conditions propres à réduire les coûts de production, à limiter les risques au minimum et à rentabiliser la production de la bioénergie.

D. Perspectives régionales

75. Les représentants des commissions régionales, des banques régionales de développement et d'autres institutions régionales ont examiné, d'un point de vue régional, les options politiques et les mesures qui permettent de progresser davantage sur les quatre questions thématiques, soit l'énergie pour le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Ce débat s'est déroulé région par région, les interventions des représentants régionaux s'étant poursuivies par un débat interactif avec les délégations.

Afrique

76. C'étaient les représentants de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement qui ont ouvert le débat. Pour ce qui est de l'énergie, la CEA a souligné qu'il fallait développer les systèmes d'approvisionnement en énergie dans les zones rurales et urbaines. Elle a également insisté sur la nécessité de renforcer les institutions intervenant dans le domaine de la bioénergie. Les politiques nationales devaient être harmonisées pour réduire la pauvreté énergétique et garantir la sécurité énergétique. Il serait également indiqué d'établir des plans d'investissement modulables et progressifs pour favoriser l'exécution de projets énergétiques et industriels, comme la mise en place de centrales hydroélectriques. L'énergie nucléaire a été présentée comme solution à envisager. La Banque africaine de développement a retenu, comme mesures concrètes, la diffusion des technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables, l'élargissement de l'accès aux combustibles fossiles et l'investissement dans la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Elle a rappelé que l'énergie et l'alimentation électrique faisaient partie de préoccupations dominantes et que sa politique était axée sur l'approvisionnement en énergie et la promotion des partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

77. Le développement de l'Afrique passait également par le développement industriel. Pour les pays africains, on a recommandé l'élargissement de l'accès aux ressources financières et le transfert de technologie, le renforcement des capacités techniques, l'amélioration des réglementations et infrastructures économiques; et la création de réseaux d'information industrielle nationaux. L'autonomisation des

femmes par la création de petites entreprises de transformation agricole a également été suggérée.

78. Les changements climatiques étaient un grave problème pour l'Afrique. Il fallait s'employer en priorité à renforcer les capacités des pays de mener des travaux de recherche sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à l'évolution du climat. La mise au point de technologies novatrices, la prise en compte des problèmes liés au changement climatique dans les politiques nationales et la création de forums sur le climat destinés à renforcer la coopération dans ce domaine ont été proposées comme principales solutions. Il importait d'approfondir la connaissance scientifique de la pollution atmosphérique et d'encourager l'utilisation des fourneaux à bon rendement énergétique qui permettent de limiter la pollution et de préserver les forêts.

79. Selon certaines délégations, l'énergie nucléaire méritait qu'on s'y intéresse sérieusement, étant donné l'hétérogénéité de l'Afrique en termes de ressources énergétiques. On a émis des réserves quant à la proposition tendant à privilégier l'hydroélectricité, étant donné l'appauvrissement des cours d'eau africains en raison des changements climatiques. Plusieurs délégations ont indiqué qu'il fallait diversifier les sources d'énergie si l'on voulait mettre les services énergétiques à la portée des pauvres.

Europe et Amérique du Nord

80. Les représentants de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont exposé brièvement les travaux menés par la Commission dans la région. Trois lignes d'action s'offraient à la région : assurer la sécurité énergétique; s'attaquer aux problèmes environnementaux et climatiques; et libéraliser les marchés de l'énergie. Dans le cadre du projet Efficacité énergétique 21 concernant l'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, la Commission avait financé des projets d'amélioration du rendement énergétique et des investissements dans l'exploitation des sources d'énergie renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants. Le secteur privé avait été étroitement associé à l'initiative, à preuve la création d'un fonds européen d'investissement dans l'énergie propre. Ce fonds, qui s'inscrivait dans le cadre du projet Efficacité énergétique 21, fournirait les capitaux nécessaires au lancement de projets d'énergie propre afin d'atténuer les effets des gaz à effet de serre et d'obtenir des crédits d'émission de carbone. Il a également été prévu, dans le cadre d'Efficacité énergétique 21, de créer un fonds d'investissement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la région, qui financerait la mise en place d'un fonds d'équité public-privé, le travail des experts locaux et les réformes entreprises par les autorités locales. La CEE avait également établi un forum pour faciliter le dialogue intergouvernemental sur l'investissement et la réglementation et promouvoir ainsi une production électrique moins polluante à partir de combustibles fossiles. Elle s'intéressait aussi à l'exploitation du méthane provenant de mines de charbon.

81. Pour ce qui est de la pollution atmosphérique, les intervenants ont souligné certains aspects importants de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et défini les principales solutions à envisager pour mettre en œuvre cet instrument. Une des principales préoccupations de la CEE est d'établir des stratégies de maîtrise de la pollution atmosphérique dans les régions

peu développées d'Europe. Beaucoup d'États membres ont estimé qu'il fallait absolument combiner la lutte contre la pollution atmosphérique et l'atténuation des changements climatiques. Une telle stratégie serait plus intéressante sur le plan financier et plus efficace.

82. Plusieurs délégations de pays producteurs de pétrole ont estimé qu'il fallait considérer la stabilité de la demande comme un facteur de sécurité énergétique, renforcer le dialogue entre les producteurs et les consommateurs et améliorer les échanges d'informations. On a également fait valoir l'efficacité des partenariats public-privé dans la fourniture d'énergie.

Asie et Pacifique

83. Les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Banque asiatique de développement ont proposé des stratégies et des politiques qui permettraient d'atteindre les grands objectifs, c'est-à-dire la sécurité énergétique, une production et une consommation industrielles plus rationnelles, la réduction de la pollution atmosphérique en zone urbaine et de l'air intérieur, la prise de mesures sur le climat et la mise en place de moyens d'exécution.

84. En ce qui concerne l'énergie, la CESAP a présenté, comme solutions possibles, l'adoption d'une économie produisant peu de dioxyde de carbone afin de dissocier croissance économique rapide et aggravation des conséquences écologiques; l'amélioration du rendement énergétique; le renforcement de la coopération régionale et la promotion de nouvelles technologies. La Banque asiatique de développement a fait porter sa politique énergétique sur la réduction de la pauvreté, la promotion de la participation du secteur privé, la prise en main des conséquences écologiques régionales et mondiales et la promotion de la coopération régionale. Elle a décrit brièvement ses principaux programmes et initiatives en la matière, qui portaient sur l'efficacité énergétique, le marché du carbone, les transports durables, les nouveaux mécanismes de financement destinés à améliorer l'accès des pauvres aux nouvelles formes d'énergie (L'énergie pour tous), la promotion de l'énergie propre à l'aide de fonds fournis par plusieurs pays développés (programme Reach); la création de centres de connaissances; et le financement des activités d'adaptation aux changements climatiques.

85. Pour ce qui est du développement industriel, il a été recommandé aux pays de s'employer à mobiliser les investissements étrangers directs pour améliorer les modes de production, d'élaborer des stratégies d'investissement pour financer la mise en place des infrastructures énergétiques et de transport dans une perspective durable, et d'adopter des politiques fiscales permettant l'internalisation des coûts environnementaux dans les prix du marché afin d'améliorer le rendement énergétique.

86. Pour ce qui est de la pollution atmosphérique, on a suggéré de renforcer les politiques d'action sur la demande afin de réduire la pollution atmosphérique en milieu urbain, de favoriser la mise en place d'une infrastructure écoefficace pour réduire les embouteillages et de renforcer les moyens de surveillance de la pollution de l'air et de la santé de l'homme.

87. Face aux changements climatiques, les pays devraient renforcer la compatibilité entre les décisions prises et les objectifs économiques élargis,

encourager les intermédiaires financiers à financer les projets de mise en place de mécanismes de développement propre, y compris par des initiatives unilatérales, et accélérer la mise au point de technologies énergétiques à faible émission de composés carbonés.

88. Pour ce qui est de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, on a souligné qu'il fallait prendre en compte les particularités nationales, étant donné l'hétérogénéité de la région.

Amérique latine et Caraïbes

89. Les représentants de la CEPALC et du PNUD ont présenté les grandes options, les instruments novateurs et les possibilités de coopération pour la région, qui étaient décrits dans un document établi conjointement pour la quinzième session de la Commission du développement durable, sur la base des contributions et observations des pays de la région.

90. On a fait remarquer que l'amélioration de l'efficacité énergétique passait par la coopération dans la mise au point des appareils électroménagers et par la coopération Sud-Sud pour ce qui est de l'évaluation et l'investissement dans de meilleures technologies de production d'énergie et de l'élaboration de directives d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les secteurs importants comme le bâtiment, l'hôtellerie et le transport terrestre. On a également estimé qu'il fallait renforcer l'intégration de l'infrastructure commerciale des pays importateurs et des pays exportateurs d'énergie. Pour ce qui est de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, il convenait de favoriser les échanges d'informations sur les réglementations, les spécifications techniques et le régime fiscal des biocarburants en vue de réduire les coûts afférents à la normalisation et de faciliter le commerce international. Il faudrait renforcer la coopération dans l'utilisation du biogaz provenant des déchets solides pour produire de l'énergie. Le développement régional d'autres sources d'énergie renouvelables, y compris l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie géothermique, devrait être favorisé.

91. Pour stimuler le développement industriel dans la région, il importait de renforcer la coopération, y compris la coopération Sud-Sud, pour la mise en place de réglementations propres à renforcer la dynamique industrielle et pour la création d'organes locaux de certification industrielle, afin de réduire les coûts. Il y avait d'autres activités qui pourraient être menées dans le cadre de la coopération régionale, comme la diffusion et le développement des instruments comme l'inventaire des émissions et des transferts de polluants pour informer et mobiliser la société civile sur les politiques de maîtrise de la pollution et sur la coopération technique dans le domaine de l'agro-industrie afin de prévenir l'apparition d'épidémies comme la grippe aviaire.

92. Pour lutter contre la pollution atmosphérique, il conviendrait d'encourager la coopération dans l'élaboration des méthodes de quantification des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, la productivité et l'environnement. L'aménagement urbain était un autre moyen d'améliorer la qualité de l'air par la réduction de la demande de transport. Il faudrait également prévoir, dans le cadre de la coopération régionale, d'examiner la façon dont les différents niveaux de l'appareil d'État coordonnent leur action afin de renforcer les responsabilités et les obligations des municipalités vis-à-vis du gouvernement national; d'harmoniser les règlements sur les importations de véhicules usagés, facteur de risque d'aggravation

de la pollution de l'air; de mettre en commun et de diffuser les résultats obtenus par les pays dans la maîtrise de la qualité de l'air; de faciliter le remplacement de l'éther méthyl tert-butylque comme additif de l'essence pour éliminer rapidement l'essence au plomb.

93. Pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques, les pays caraïbes ont souligné qu'il fallait accroître l'aide aux victimes des catastrophes, notamment en faisant une évaluation globale de la situation et en examinant par exemple l'efficacité des régimes d'assurance. Pour atténuer les changements climatiques, on a signalé les activités menées dans le cadre de la coopération régionale ou de partenariats entre pays, dont l'objet était de favoriser les projets groupés ou sectoriels de mise en place de mécanisme de développement propre afin de réduire les coûts; de promouvoir le dialogue déjà établi avec le secteur financier privé et les banques multilatérales sur l'adaptation des instruments financiers aux modalités particulières des projets d'atténuation des changements climatiques; et de coordonner les demandes de financement, sachant qu'il faudrait probablement de plus en plus de fonds internationaux pour arriver à faire face aux effets des changements climatiques.

Asie occidentale

94. Les représentants de la CESAO et de l'Union des banques arabes ont présenté les recommandations politiques qui ont été approuvées à l'échelon régional et les finances nécessaires à l'exécution des projets d'énergie durable dans la région. La CESAO a décrit un certain nombre d'options proposées, comme d'accroître les investissements dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz par des techniques moins polluantes, de promouvoir l'utilisation du gaz naturel dans les secteurs du transport et de l'électricité, et de rationaliser la production et la consommation énergétiques. Par ailleurs, les pays de la région devraient envisager de mettre au point des technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables et de promouvoir leur application. Pour de nombreux pays de la région, la stabilisation de la demande globale en ressources énergétiques s'imposait. La nécessité de diversifier les sources d'énergie et d'envisager l'énergie nucléaire a également été mise en avant.

95. Le représentant de l'Union des banques arabes a souligné en particulier l'impasse financière dans laquelle se trouvaient les pays en développement de la région, et la nécessité de sensibiliser le secteur bancaire aux énergies de substitution, aux technologies connexes et aux risques afférents.

96. Un des moyens de stimuler le développement industriel serait d'encourager le secteur privé à s'engager dans les industries durables et de fournir une aide financière et technique aux petites et moyennes entreprises, ainsi que de lancer des initiatives stratégiques propres à améliorer les méthodes de fabrication et les produits.

97. Il importait d'améliorer les programmes de suivi et de contrôle de la pollution atmosphérique dans la région. Il faudrait aussi tabler sur un aménagement urbain avisé de façon à équiper la ville de systèmes inoffensifs pour l'environnement et à faible consommation énergétique, et prévoir en particulier des programmes de transport durables.

98. Pour ce qui est des changements climatiques, les pays de la région auraient besoin d'aide pour pouvoir en évaluer l'incidence environnementale et économique et prendre des mesures d'adaptation efficaces. Ils auraient également besoin d'un appui régional pour concevoir des stratégies de contrôle et d'atténuation des changements climatiques et participer à l'action internationale en la matière.

E. Débat de haut niveau

99. Le débat de haut niveau de la Commission a eu lieu du 9 au 11 mai 2007 et a réuni une centaine de ministres ou de représentants ministériels. La séance a été ouverte par le Président de la quinzième session, M. Abdullah bin Hamad Al-Attiyah (Qatar).

100. Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a formulé des remarques liminaires, relevant l'importance du vingtième anniversaire de la publication intitulée *Notre avenir à tous*, qui présentait pour la première fois le concept du développement durable. Il a assuré les ministres de son soutien, s'agissant de faire avancer le travail au chapitre du développement durable. Soulignant l'importance capitale que revêtent les thèmes de la quinzième session de la Commission, il a mis en exergue la question des changements climatiques, faisant observer qu'il avait récemment nommé trois envoyés spéciaux chargés d'étudier les moyens de promouvoir une solution multilatérale dans le contexte du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a souligné qu'il fallait considérablement augmenter les crédits et intensifier la recherche-développement technologique si l'on voulait atténuer les effets préjudiciables des changements climatiques et s'y adapter.

101. M^{me} Gro Harlem Brundtland, ancien Premier Ministre de la Norvège et un des envoyés spéciaux du Secrétaire général pour les changements climatiques, qui avait présidé la commission à l'origine de la publication intitulée *Notre avenir à tous*, s'est exprimée devant les participants au débat. Relevant que la pauvreté demeurait le plus grand défi qui se pose en termes de développement, en particulier en Afrique, elle a dit avoir constaté des progrès dans de nombreux secteurs au cours des 20 dernières années, estimant néanmoins que la question des changements climatiques exigeait l'attention immédiate de la communauté internationale. Elle a souligné la nécessité d'instaurer un climat de confiance entre les pays et de trouver un terrain d'entente.

102. Après les allocutions liminaires, les ministres ont entamé leur débat interactif sur le thème « Concrétiser les engagements, unir les efforts dans le cadre d'un partenariat ». Les intervenants ont pratiquement été unanimes à souligner l'occasion unique qu'offrait la session en cours de la Commission d'examiner des questions clefs, telles que l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/atmosphère et les changements climatiques, d'une manière intégrée ainsi que sous l'angle des trois piliers du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. De nombreuses délégations ont demandé instamment que les options stratégiques qui résulteraient de la session tiennent compte de la nécessité d'accomplir des progrès simultanés et coordonnés en ce qui concerne ces trois piliers.

103. Les ministres ont également souligné qu'il était urgent d'accélérer la mise en œuvre des décisions prises à l'occasion de réunions et de sommets précédents. Ils

ont constaté que la pauvreté demeure le principal obstacle à la réalisation de progrès dans les domaines correspondant aux thèmes sectoriels sélectionnés pour la session en cours et dans le domaine du développement durable en général. En outre, la pauvreté démultiplie les incidences préjudiciables de la dégradation de l'environnement sur les personnes économiquement et socialement vulnérables.

104. Il a été reconnu que, dans la lutte pour le développement durable, les pays en développement avaient à faire face à des défis particuliers en raison de la pénurie de ressources et, partant, du manque de capacités d'adaptation. C'est pourquoi il faudrait répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays touchés par un conflit, en mettant en commun des données d'expérience, en renforçant les capacités, en procédant à des transferts de technologie et en mobilisant les fonds requis afin de concrétiser les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg). L'heureuse conclusion du Cycle de négociations commerciales de Doha a également été considérée comme importante à cet égard. Le principe qui veut que les États ont des responsabilités communes mais différenciées a été jugé essentiel.

105. Les ministres ont souligné qu'il fallait diversifier les sources d'énergie, y compris en recherchant des énergies renouvelables, sans négliger l'énergie nucléaire et des combustibles fossiles plus propres; plusieurs ministres ont souligné qu'il convenait que les pays développés apportent une aide financière et technique aux pays en développement dans ce domaine. Les ministres ont également réitéré que l'accès à l'énergie est essentiel à l'élimination de la pauvreté. Dans les pays en développement, l'accès insuffisant à l'énergie entrave l'atténuation de la pauvreté, l'industrialisation et la création d'emplois.

106. Pour augmenter la part des énergies renouvelables dans l'offre mondiale d'énergie, certains ministres ont précisé qu'il fallait affecter plus de crédits à la recherche sur les technologies de ces énergies et à leur mise au point. À cet égard, plusieurs intervenants ont expliqué que leurs pays s'employaient à lancer ou à développer des programmes sur les biocarburants, dont ils ont souligné le potentiel s'agissant d'assurer le développement rural, de diversifier les sources d'énergie, de réduire la pollution atmosphérique et ses effets sur la santé, d'atténuer les incidences des changements climatiques, de diminuer les importations de combustibles fossiles et d'augmenter la compétitivité et les possibilités de croissance économique.

107. Les ministres ont relevé les liens étroits existant entre l'énergie et les changements climatiques. Le phénomène des changements climatiques appelle une action commune fondée sur la solidarité : nul État ou région du monde ne peut, isolément, en venir à bout. Certains ministres ont exprimé l'espoir que tous les pays sans exception s'associeront aux engagements concernant la période de l'après-2012; d'autres ont souligné la nécessité de soutenir les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour réduire les émissions dans des domaines tels que le transport, le rendement énergétique et la conservation des forêts. Les pays en développement ont réclamé davantage de ressources financières

pour l'adaptation aux changements climatiques et la mise sur pied d'un fonds multilatéral qui faciliterait les transferts de technologies « vertes ».

108. Les changements climatiques posent d'importants défis en termes de développement durable, en particulier aux petits États insulaires en développement, dont ils vont parfois jusqu'à menacer l'existence même. Des intervenants de ces pays ont demandé à la Commission d'étudier tout particulièrement la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pendant chaque exercice, en plus des examens effectués lors des bilans annuels. Les ministres des petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement ont appuyé la création de mécanismes régionaux d'assurance risque et d'autres modalités novatrices de financement.

109. Certains ministres ont déclaré que le développement industriel au moyen de technologies de production plus propres est essentiel pour garantir une croissance économique durable, créer des emplois, éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont également relevé la nécessité de renoncer aux modèles de consommation et de production non viables pour pouvoir édifier une société à faible consommation de carbone, où le binôme croissance économique-dégradation de l'environnement ne serait plus une fatalité.

110. Les ministres ont en outre demandé que l'on intensifie la coopération internationale pour le développement industriel en améliorant les marchés d'exportation pour les pays en développement, en renforçant les capacités liées au commerce, en mettant au point des infrastructures, en procédant à des transferts de technologie, en supprimant les obstacles tarifaires et non tarifaires qui grèvent les produits des pays en développement et en éliminant les préjugés concernant les exportations de produits manufacturés en provenance des pays en développement.

111. Plusieurs ministres ont fait observer que la prévention, le contrôle de la qualité de l'air, l'application des lois et l'éducation étaient essentiels dans les stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique. Si le problème du déboisement au moyen de techniques de défrichage par coupe et brûlis réclame souvent des solutions régionales, un appui international n'en est pas moins nécessaire.

112. Les ministres ont jugé que les questions intersectorielles étaient importantes dans le cadre de l'examen des thèmes de la session. En particulier, l'égalité des sexes a été citée comme une condition préalable au développement durable. La nécessité de faire participer pleinement les principaux groupes, tels que le secteur privé, à l'application concrète des engagements a également été soulignée. L'existence de cadres institutionnels et juridiques opérationnels à l'appui des investissements et des partenariats, y compris des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, a aussi été considérée comme un facteur décisif du développement durable. Les ministres ont souligné l'importance que revêtent les partenariats pour promouvoir le développement durable.

113. Les ministres ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les questions thématiques, en particulier l'énergie et les changements climatiques, dans les plans et les stratégies de développement durable à l'échelle nationale. On a proposé l'examen par les pairs et la mise en commun des pratiques optimales pour faciliter l'intégration des modules thématiques dans les stratégies nationales. Certains

intervenants ont demandé l'élaboration d'indicateurs pour vérifier les progrès accomplis.

114. S'agissant des résultats de la session en cours, les ministres ont salué la grande capacité de ralliement de la Commission, qui a attiré un nombre important de ministres et de représentants de la société civile et qui, fallait-il l'espérer, ferait honneur au mandat qui lui avait été confié en encourageant l'application des accords internationaux. Cela étant, la quinzième session de la Commission n'était pas l'aboutissement d'un processus : les décisions de politique qui y seraient adoptées devraient permettre d'accomplir d'autres progrès dans les quatre secteurs thématiques, y compris en ce qui concerne le Sommet des dirigeants du G-8, la treizième session à venir des Parties à la CCNUCC et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui se tiendra à Nusa Dua (Bali, Indonésie). Des ministres de pays développés et de pays en développement ont demandé la mise au point d'un mécanisme « intégré » pour le suivi de l'application des décisions prises par la Commission, certains d'entre eux demandant instamment qu'elle dresse, à ses sessions de 2010 et de 2014, un bilan des progrès réalisés.

115. De nombreux ministres ont réitéré la nécessité, pour les pays développés, de respecter leurs engagements, et en particulier de réaliser l'objectif consistant à affecter 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Les ministres ont aussi constaté la lenteur des progrès dans l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et ont exigé sa mise en œuvre immédiate, complète et effective. Certains ont également vu dans la pénurie de fonds une des principales raisons qui empêchent de transformer les engagements en réalité.

116. Plusieurs ministres ont évoqué l'actuel processus de réforme de l'ONU et l'action visant à renforcer la cohérence au niveau du système. Certains ont appuyé, à ce propos, les discussions intergouvernementales en cours sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, y compris la proposition tendant à créer une Organisation des Nations Unies pour l'environnement.

Débat avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales

117. Les dirigeants ou les représentants de haut niveau de 20 organismes internationaux, y compris des institutions, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, des commissions régionales, des institutions de Bretton Woods et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes, ont dialogué avec les ministres, en soulignant leur contribution à la mise en œuvre des engagements contractés.

118. En ce qui concerne l'énergie au service du développement durable, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a appelé l'attention sur l'aggravation des disparités dans les villes, en particulier dans le monde en développement, pour ce qui est de l'accès à l'énergie. Le Directeur exécutif du PNUE a souligné le rôle des initiatives interinstitutionnelles d'ONU-Énergie, en particulier dans le domaine des biocarburants. Le représentant de la CNUCED a insisté sur la nécessité de faire preuve d'innovation dans le secteur de l'énergie, notamment dans la mise au point de biocarburants, tandis que le Directeur général adjoint de la FAO a souligné la

nécessité d'envisager la question des biocarburants d'une manière globale. Un des vice-présidents de la Banque mondiale a indiqué qu'un marché mondial du carbone prévisible et durable pourrait être un très bon moyen de mobiliser des ressources supplémentaires pour satisfaire les besoins d'investissements des pays en développement dans le secteur énergétique. L'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a insisté sur l'importance d'une prise en compte de l'accès à l'énergie dans la planification du développement au niveau national, et le représentant de l'OACI a insisté sur les efforts soutenus déployés par l'aviation civile internationale en vue d'un plus grand rendement énergétique.

119. Le représentant de l'AIE a décrit les programmes de travail engagés par l'Agence pour favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie dans les divers secteurs économiques. Le représentant de l'OPEP a insisté sur la nécessité de mettre au point des technologies plus propres et le représentant du Fonds de l'OPEP pour le développement international a souligné qu'en dernière analyse c'est à chaque pays qu'il incombera de choisir ses différentes sources d'énergie. Le Secrétaire général du Forum international de l'énergie a jugé qu'il convenait d'engager entre pays producteurs et pays consommateurs d'énergie une coopération profitable à tous.

120. Au chapitre du développement industriel, le Directeur général de l'ONUDI a souligné les liens existant entre le développement industriel, l'accès à l'énergie, l'atténuation de la pauvreté et les changements climatiques, insistant sur la nécessité de traduire les engagements pris à l'échelle internationale en actions concrètes au niveau de l'usine.

121. À propos des changements climatiques, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a rappelé les incidences potentielles de ce phénomène sur la diversité biologique. Le représentant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a souligné que l'adaptation aux changements climatiques passe par la protection de la terre et la réduction des effets de la sécheresse. Le représentant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mis en exergue le Plan-cadre de Nairobi, qui vise à aider l'Afrique dans ses efforts d'adaptation et à lui permettre de mieux participer au mécanisme pour un développement propre.

122. Le représentant de l'OMS a souligné que la crise de l'énergie que connaît la planète est également une crise de santé publique puisque, dans les pays en développement, nombreux sont les décès prématurés imputables aux incidences sur la santé de la pollution de l'air intérieur.

123. Le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a souligné la complémentarité des institutions des Nations Unies et la contribution du FEM à la réalisation de projets intéressant le changement climatique, la couche d'ozone et d'autres questions liées au développement. Le représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a insisté sur la prise en compte croissante des préoccupations écologiques dans les négociations commerciales multilatérales.

124. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC, s'exprimant au nom des commissions régionales de l'ONU, a souligné la nécessité d'abaisser les prix de l'énergie dans les zones aussi bien rurales qu'urbaines pour améliorer l'accès des pauvres à l'énergie. Les commissions régionales apportent aux pays en développement une assistance

technique pour les aider à renforcer leurs capacités et à promouvoir les énergies renouvelables. Elles contribuent également au développement industriel en soutenant la coopération et les accords régionaux sur la prévention de la pollution transfrontière.

Dialogue interactif avec les ministres et les grands groupes

125. Au cours du débat de haut niveau, les grands groupes et les ministres ont participé, dans l'après-midi du 10 mai 2007, à un débat interactif sur le thème « Concrétiser les engagements, unir les efforts dans le cadre d'un partenariat ». Les échanges ont porté sur des orientations et des mesures concrètes susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs et des buts ayant trait à l'énergie au service du développement durable, au développement industriel, à la pollution atmosphérique/atmosphère et aux changements climatiques, comme envisagé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

126. Les participants se sont accordés à reconnaître que les gouvernements et la société civile devraient travailler main dans la main en ce qui concerne la planification et la prise de décisions relatives aux énergies durables. Les femmes ont décrit des stratégies permettant d'intégrer le souci d'égalité des sexes dans les initiatives visant à élargir l'accès à l'énergie, et se sont dites tout à fait disposées à participer à des partenariats avec les gouvernements en vue de promouvoir la mise au point de combustibles modernes pour la cuisson des aliments, de systèmes éoliens et solaires, de petits générateurs hydroélectriques, de systèmes modernes de biocarburants et de mécanismes à haute rentabilité énergétique. Plusieurs ministres ont accueilli favorablement, voire soutenu, ces stratégies. Les agriculteurs ont relevé la nécessité de promouvoir, en particulier en Afrique, un développement économique au niveau de la petite entreprise dans les secteurs agricole et rural, qui permette de satisfaire les besoins énergétiques et aussi de créer des emplois liés à la production de biogaz, d'éthanol et de biogazole dans des sols pauvres.

127. Pour concrétiser les engagements pris en matière de développement industriel, les gouvernements doivent s'employer à augmenter les emplois, à encourager le dialogue avec les partenaires économiques et à respecter les droits des travailleurs. Les travailleurs et les syndicats ont demandé que soit ménagée une période de transition équitable qui permette de préserver les emplois, l'accent devant être mis sur la création d'« emplois verts » dans un secteur des énergies renouvelables en pleine expansion.

128. Les milieux d'affaires et de l'industrie ont observé que le secteur privé avait cru en son temps que la réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre nuirait aux affaires et à l'économie. De nos jours, toutefois, ces milieux comprennent que ce sont les changements climatiques, et non le contrôle des émissions, qui menacent le plus gravement les affaires, et ils s'accordent à reconnaître que, face aux changements climatiques, il vaut mieux réglementer que vivre dans l'incertitude.

129. En vue de réduire de manière quantifiable les émissions locales de gaz à effet de serre, les autorités locales ont appliqué des politiques et des mesures qui ont amélioré la qualité de l'air, ainsi que la qualité de vie dans les villes et la viabilité des zones urbaines. Pour ces autorités, les responsables nationaux et internationaux devraient agir, les autorités locales se trouvant obligées de combler le vide laissé par

d'autres sphères étatiques et, ainsi, d'œuvrer à réduire ces émissions et à s'adapter à leurs incidences.

130. Pour que la planète puisse s'adapter aux changements climatiques, il lui faut une infrastructure qui lui permette d'accuser des chocs extrêmes, ce qui exige de renforcer les systèmes de veille internationaux, de consolider les autorités aux niveaux régional et local, d'augmenter les investissements publics dans l'éducation et le développement, d'améliorer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de renforcer les partenariats scientifiques. Les agriculteurs et les femmes sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, et il conviendrait de prendre en compte leur contribution potentielle aux activités de réduction de ces effets et d'adaptation. Il est essentiel d'intensifier et de pérenniser l'appui aux travaux de recherche-développement sur les nouvelles cultures pour que l'agriculture puisse s'adapter aux changements climatiques, car les incidences des changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaires sont réellement catastrophiques.

131. Le Président de la Commission a décrit l'expérience du Qatar dans le domaine du développement durable, relevant l'utilité du commerce dans l'atténuation de la pauvreté et exhortant les participants à rester conscients, dans un esprit de pragmatisme et d'équilibre, de la nécessité d'opérer les choix énergétiques en tenant compte des circonstances et du contexte particuliers de chaque pays.

132. Dans les échanges qui ont suivi, des femmes, des jeunes, des ONG, des autochtones et des agriculteurs ont exprimé des opinions tranchées sur l'énergie nucléaire, les combustibles fossiles, les opérations extractives, les mégaprojets d'énergie hydroélectrique et les grandes usines de biocarburants. Les ONG se sont dites déçues par l'absence d'objectifs assortis de délais et de buts quantifiables concernant les sources d'énergie durables. Les communautés scientifique et technologique ont préconisé une approche consistant à étudier le capital de ressources et le contexte économique à l'échelle locale pour déterminer les meilleures solutions en matière d'énergie, plutôt que d'exclure certaines options.

F. Les temps forts du Salon du partenariat

133. Trente partenariats enregistrés par la Commission du développement durable qui mènent des activités liées au module thématique actuel de la Commission ont pris part au Salon du partenariat qui a bénéficié également de la participation de diverses parties prenantes dont des représentants d'institutions nationales et régionales, d'institutions de financement, d'organisations de la société civile, d'experts et scientifiques et de consommateurs.

134. Le programme d'activités du Salon comportait six séances de débats interactifs sur le thème intitulé « Les partenariats dans la pratique » visant à examiner les problèmes rencontrés dans la réalisation des objectifs de développement fixés et de respect des engagements pris, à tenir compte des enseignements tirés de l'expérience, à mettre en valeur les pratiques optimales qui s'en dégagent et à faire ressortir les expériences pratiques des spécialistes, compte tenu de l'objectif prioritaire de cette année axé sur les orientations possibles et les mesures concrètes envisagées pour accélérer la mise en œuvre. Le programme d'activités du Salon comprenait également des comptoirs d'information offrant aux 24 partenariats enregistrés par la Commission une occasion de présenter et de distribuer des

informations sur leurs activités de partenariat respectives et d'avoir des contacts plus directs avec ceux qui participaient aux travaux de la Commission.

135. Les séances de débats organisées sur le thème « Les partenariats dans la pratique » ont porté sur d'importantes questions liées à la mise en œuvre, notamment comment faire pour améliorer l'accès des populations d'Amérique centrale à l'énergie et aux services d'énergie renouvelable, structurer les initiatives en faveur de la création de marchés pour des sources d'énergie moins polluantes, faciliter le financement de projets relatifs aux énergies durables et mettre en œuvre des projets énergétiques en Afrique, aux niveaux local et régional.

136. Des stratégies clefs, qui s'étaient révélées efficaces dans la mise en œuvre d'objectifs relatifs au changement climatique au moyen de partenariats, ont également été examinées, notamment les partenariats qui œuvrent en faveur de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'amélioration de la qualité de l'air aux niveaux local et régional, de la gestion des forêts ombrophiles, de la réduction des émissions de méthane et du renforcement de la croissance économique.

137. Les moyens efficaces de résoudre les problèmes liés à la promotion et à la création d'industries et de sources moins polluantes, faisant appel à des technologies viables, ont également été étudiés. Des partenariats représentant des modèles de coopération fructueuse en matière de création d'industries moins polluantes sont intervenus sous trois angles différents : le secteur privé dans l'industrie du chlorure de vinyle; les organisations à but non lucratif s'occupant des normes et de l'étiquetage; et les mécanismes consultatifs intergouvernementaux dans le secteur de l'exploitation minière.

138. Il a été question des activités qui avaient beaucoup contribué à améliorer la qualité de l'air par le biais de partenariats, tout comme des difficultés rencontrées dans l'amélioration de la qualité de la vie et de la santé publique, difficultés qui consisteraient à réduire la pollution de l'air causée par les fourneaux à gaz dans les habitations, à inciter le secteur public à économiser de l'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports.

139. Des questions pratiques liées à la participation du secteur privé à l'établissement de partenariats pour un développement durable ont également été évoquées. Quarante-quatre pour cent des partenariats enregistrés par le secrétariat de la Commission du développement durable avaient associé des partenaires du secteur privé à leurs initiatives. Les contributions du secteur privé non seulement sous forme de ressources financières, mais également d'échanges de compétences en matière de gestion, de technologies adaptées et de renforcement de capacités et de connaissances grâce à la formation, avaient été soulignées à maintes reprises lors des débats qui s'étaient déroulés précédemment dans le cadre du Salon du partenariat et des sessions de la Commission. La session en cours était consacrée à la viabilité du secteur privé et aux efforts des milieux d'affaires et industriels visant à faire du modèle de partenariat un outil de mise en œuvre, en tenant compte des difficultés et des avantages à travailler avec diverses parties prenantes.

140. Diverses technologies relativement nouvelles au service du développement durable et adaptées aux besoins précis des petits États insulaires en développement ont été examinées, ce qui a permis de constater que ces technologies dont pourraient largement bénéficier les petits États insulaires en développement et d'autres pays en

développement étaient difficiles à mettre au point, à obtenir, à livrer, à rentabiliser, à exploiter et à utiliser à long terme. Les exposés ont porté notamment sur les éléments suivants : les technologies Biorock devant servir à restaurer les récifs coralliens et les ressources halieutiques, à protéger la mariculture et les côtes, et à faire face au réchauffement climatique et à la montée du niveau des océans; l'énergie marémotrice comme source d'énergie renouvelable simple et accessible; les solutions commerciales viables dans le domaine de l'aquaculture de l'holothurie; la gestion des déchets dans les zones reculées (eaux usées et boues); et l'utilisation du charbon pour mieux fertiliser les sols et de transformateurs agricoles à pédale. Les participants ont insisté sur le fait que les partenariats et d'autres méthodes de collaboration étaient essentiels à la livraison et à la transposition de ces nouvelles technologies dans les petits États insulaires en développement et d'autres pays en développement.

141. Des informations sur les divers partenariats enregistrées par la Commission, dont les activités sont liées au module thématique de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique/atmosphère et des changements climatiques et qui ont participé aux travaux de la quinzième session de la Commission, peuvent être consultées sur le site Web de la Division du développement durable à l'adresse www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm.

G. Centre de formation

142. Le Centre de formation a proposé 17 cours, lors des séances ordinaires de la quinzième session de la Commission, sur des sujets correspondant aux 15 thèmes et questions intersectoriels de la Commission. Les participants ont pu acquérir des connaissances et des compétences et apprendre d'universitaires et de spécialistes ce qui se faisait de mieux dans les domaines liés aux 15 thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Commission, et sur les thèmes intersectoriels que sont l'éducation, l'égalité entre les sexes, les outils de prise de décisions et les stratégies de financement et de développement. Les instructeurs ont procédé à l'analyse et à l'évaluation des tendances et mis l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience, les obstacles rencontrés ainsi que les perspectives d'avenir, pour ce qui est des thèmes précis sur lesquels ont porté les exposés présentés. Des études de cas, des jeux de rôle ainsi que des débats interactifs ont été utilisés à cette occasion. Les instructeurs représentaient un large éventail d'universités, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales, d'institutions gouvernementales et internationales.

143. Il y avait au total 480 participants, en dépit du fait que la quinzième session était une session directive et que de nombreuses manifestations étaient organisées en même temps. Chaque classe du Centre de formation a accueilli en moyenne 28 participants, encore que certains cours aient réuni jusqu'à 40 personnes. Les participants représentaient des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales. Divers experts qui assistaient aux travaux de la Commission y ont également participé. Des résumés de cours étaient affichés chaque jour sur le site Web de la Commission, ainsi que des versions électroniques des exposés. Les réactions reçues des participants ont été très positives.

144. Des informations sur les divers cours portant sur le module thématique de l'énergie au service du développement, du développement industriel, de la pollution atmosphérique/atmosphère et du changement climatique, qui ont été organisés par le Centre de formation à l'occasion de la quinzième session de la Commission, peuvent être consultées sur le site Web de la Division du développement durable à l'adresse suivante : www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/learning_centre.htm.

H. Manifestations parallèles

145. Quatre-vingt-dix manifestations parallèles et autres activités organisées par des gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ainsi que par de grands groupes se sont tenues en marge des réunions officielles de la Commission. Ces manifestations parallèles et autres activités ont été très enrichissantes sur le plan intellectuel et ont été l'occasion d'échanges de vues, d'informations et d'expériences à titre informel. Leur calendrier peut être consulté sur le site Web ci-après : <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/csd15.htm>.

Chapitre III

Questions diverses

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 12^e séance, le 11 mai 2007. Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pour 2008-2009 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (E/CN.17/2007/10) et d'un projet de décision présenté par le Président de la Commission du développement durable sur les dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2008/09 (E/CN.17/2007/L.2).

Mesures prises par la Commission

Projet de programme de travail pour 2006-2007 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales

2. À sa 12^e séance, le 11 mai 2007, sur proposition du Vice-Président (Brésil), la Commission a décidé de prendre acte de la note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pour 2008-2009 de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (E/CN.17/2007/10) (voir chap. I, sect. B, décision 15/1).

Dates des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2008/09

3. À sa 12^e séance, le 11 mai 2007, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Président, intitulé « Date des réunions de la Commission du développement durable au cours du cycle d'application 2008/09 » (E/CN.17/2007/L.2).

4. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Pakistan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, membres du Groupe des 77 et de la Chine) et des États-Unis d'Amérique.

5. Toujours au cours de la même séance, le Vice-Président (Brésil) a modifié le projet de décision en remplaçant les termes « 5 au 20 mai 2008 » par les termes « 5 au 16 mai 2008 ».

6. Toujours à sa 12^e séance, la Commission a adopté le projet de résolution tel qu'il a été oralement modifié (voir chap. I, sect. A, projet de décision I).

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 12^e séance, le 11 mai 2007. Elle était saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa seizième session (E/CN.17/2007/L.3).
2. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. A, projet de décision II).

Chapitre V

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session

1. À sa 12^e séance, le 11 mai 2007, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa quinzième session (E/CN.17/2007/L.1).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et a chargé le Rapporteur (Burkina Faso) d'en établir la version finale qui sera présentée au Conseil économique et social à sa session de fond de 2007.

Chapitre VI

Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission du développement durable a tenu sa quinzième session le 12 mai 2006 et du 30 avril au 11 mai 2007. La Commission a tenu 12 séances et un certain nombre de réunions non officielles et d'activités connexes.

2. À la 2^e séance, le 30 avril 2007, le Président de la Commission a ouvert la session et a prononcé une déclaration d'ouverture. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

B. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 12 mai 2006, la Commission a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau :

Président :

Abdullah bin Hamad Al-Attiyah (Qatar)

Vice-Présidents :

Alain Edouard Traore (Burkina Faso) (également Rapporteur)

Jiří Hlaváček (République tchèque)

Frances Lisson (Australie)

4. À sa 2^e séance, le 30 avril 2007, la Commission a élu par acclamation le membre ci-après du Bureau :

Vice-Président :

Luiz Alberto Figueiredo Machado (Brésil)

C. Ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa 2^e séance, le 30 avril 2007, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.17/2007/1 et a approuvé l'organisation de ses travaux, comme indiqué à l'annexe I de l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2006/07 (session directive) :
 - a) L'énergie au service du développement durable;
 - b) Développement industriel;
 - c) Pollution atmosphérique/atmosphère;
 - d) Changements climatiques.

4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session.

D. Participation

6. Ont participé à la session des représentants de 53 États membres de la Commission du développement durable, ainsi que des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'autres organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants sera publiée dans le document E/CN.17/2007/INF/1.

E. Documentation

7. La documentation dont est saisie la Commission sur les travaux de sa quinzième session est affichée sur le site Web de la Commission du développement durable à l'adresse ci-après : (http://www.un.org/esa/sustdev/csd/documents/docs_csd15.htm).

